

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

184^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mardi 6 mai 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JÉRÉMIE IORDANOFF

1. Lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans l'enseignement supérieur (p. 4273)

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 4273)

M. Christophe Marion

Mme Céline Hervieu

M. Raphaël Arnault

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4276)

Article 1^{er} (p. 4276)

M. Julien Odoul

Mme Emmanuelle Hoffman

M. Alexandre Portier

M. Louis Boyard

Amendements n^{os} 52, 2, 33

Mme Constance Le Grip, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

M. Pierre Henriot, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Amendement n^o 53

Sous-amendements n^{os} 90, 93

M. Philippe Baptiste, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Amendement n^o 54

Après l'article 1^{er} (p. 4284)

Amendement n^o 37

Rappel au règlement (p. 4285)

M. Julien Guibert

Après l'article 1^{er} (suite) (p. 4286)

Article 2 (p. 4286)

M. Julien Limongi

Mme Mathilde Panot

Mme Caroline Yadan

Rappel au règlement (p. 4287)

M. Louis Boyard

M. le président

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée

Suspension et reprise de la séance (p. 4288)

Rappel au règlement (p. 4288)

Mme Mathilde Panot

Article 2 (suite) (p. 4288)

Amendement n^o 10

Rappels au règlement (p. 4289)

Mme Sandra Regol

M. le président

Mme Prisca Thevenot

ARTICLE 2 (suite) (p. 4290)

Rappel au règlement (p. 4290)

M. Emeric Salmon

ARTICLE 2 (suite) (p. 4290)

Amendements n^{os} 20, 34, 3

Rappel au règlement (p. 4294)

M. Julien Odoul

ARTICLE 2 (suite) (p. 4294)

Amendements n^{os} 4, 7

Rappel au règlement (p. 4296)

M. Hadrien Clouet

Article 2 (suite) (p. 4296)

Amendement n^o 6

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4297)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JÉRÉMIE IORDANOFF

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME, LE RACISME, LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LA HAINE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Suite de la discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans l'enseignement supérieur (n^{os} 1009, 1357).

DISCUSSION GÉNÉRALE

(suite)

M. le président. La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion. Je vous remercie de votre présence, chers collègues, de votre mobilisation encore et toujours pour lutter contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine. La proposition de loi qui nous réunit nous rappelle combien ce combat doit rester une lutte de chaque instant. Elle nous oblige à nous défaire de notre naïveté confortable et idéaliste. Une naïveté qui nous fait croire, parfois, que l'antisémitisme est d'un autre siècle et que la seconde guerre mondiale nous a définitivement immunisés contre l'infamie.

Or la réalité est tout autre : à l'est, la propagande du président Poutine nie la singularité du nazisme, participant ainsi à la banalisation du mal et à l'invisibilisation de la Shoah. En France, soyons attentifs à ce que la lutte contre l'antisémitisme ne devienne pas un mantra électoral ou tout au moins un gage de moralité politique qui effacerait les accointances passées. Ainsi, chaque jour, les mots perdent de leur sens et la lutte, de sa puissance. Les lumières de la mémoire, progressivement, s'éteignent.

Selon le service statistique ministériel de la sécurité intérieure, les infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux augmentent en France de 8 % par an depuis 2016. Elles sont pourtant probablement sous-évaluées, car

l'enquête de victimation réalisée par ce même service comptabilise 1 million de Français déclarant chacun avoir été victime d'au moins une atteinte à caractère raciste.

Les lieux d'enseignement, qui devraient constituer des sanctuaires de tolérance, ne sont pas épargnés par ce phénomène. Les auteurs de la proposition de loi relevaient, dans leur rapport d'information, une forte augmentation des manifestations d'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur. Face à ces constats, il est urgent d'agir, même si la lutte contre l'antisémitisme et le racisme est un combat complexe parce qu'il nous oppose à un ennemi insidieux, diffus, millénaire, qui semble ne jamais vouloir déposer les armes. Il faut pourtant livrer bataille sans relâche car, pour citer Brecht, « celui qui n'a pas pris part au combat partagera la défaite ». Et nous connaissons le goût de cette défaite : notre pays, à la mémoire tachée, sait à quoi conduit un racisme déchaîné. Pour l'éviter, nous avons la responsabilité de nous munir des meilleurs boucliers.

Certains sont en cours de déploiement par le gouvernement : je pense au lancement d'un programme de recherche spécifique sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, d'une mission dédiée à la sécurité au sein des établissements et d'une circulaire de politique pénale favorisant la prise en compte des signalements faits par les universités. D'autres sont encore à prévoir, notamment par la prise en considération des recommandations des assises dédiées à la lutte contre l'antisémitisme.

Les parlementaires ne manquent pas de contribuer à l'élaboration de cet arsenal défensif. Qu'ils en soient remerciés. Je pense à la résolution européenne de Mme la rapporteure visant à une coopération européenne renforcée contre l'antisémitisme et la haine antijuive, à la proposition de loi transpartisane défendue par notre collègue Caroline Yadan pour lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme ou encore à cette proposition de loi sénatoriale de nos homologues MM. Levi et Fialaire qui, à chaque étape, est adoptée à l'unanimité.

Le groupe EPR soutient cette proposition dont l'article 1^{er} présente l'avantage de rendre obligatoire et de pérenniser la sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme dans les établissements d'enseignement. Il met en valeur l'outil qui reste le plus efficace pour lutter contre les discriminations : l'éducation. L'article 2 impose l'installation de missions « égalité et diversité » disposant de référents spécialisés dans la lutte contre l'antisémitisme et le racisme ainsi que de dispositifs de signalement. Cet article généralise ainsi des procédures jusque-là inégalement déployées. Notamment grâce aux enrichissements adoptés en commission, il va affiner notre connaissance de l'état de l'antisémitisme au sein de l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui favorisera notre vigilance et l'adaptabilité de notre stratégie de lutte.

À la suite de débats animés, son article 3 a été supprimé en commission. Il donnait pourtant les moyens aux établissements de déclencher des procédures disciplinaires pour des faits d'antisémitisme et de racisme. Notre groupe sera donc

favorable à son rétablissement. Il soutiendra les amendements des rapporteurs en ce sens, d'autant que leur rédaction permet de sécuriser certaines formulations et de lever les incompréhensions relevées en commission.

Le groupe EPR votera également pour l'amendement des rapporteurs issu des recommandations des assises rendant obligatoires les poursuites disciplinaires à l'encontre d'un élève ayant tenu des propos à caractère raciste ou antisémite dans l'établissement. Ainsi amendée, la proposition de loi renforcera la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans nos établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils demeurent des lieux de respect, d'apprentissage, de débat et de libre expression.

En la soutenant, notre groupe aura une pensée pour toutes les victimes d'antisémitisme et de racisme, pour les étudiants et personnels d'universités qui en subissent l'atmosphère, et pour les personnels d'établissement et citoyens engagés qui, par leur lutte, prennent le risque d'en être à leur tour victimes. Notre démocratie tient au respect que nous nous accordons les uns les autres. Chaque discrimination l'affaiblit et fragilise une République qui, si elle s'enrichit des différences, proclame le principe absolu d'égalité de tous ses enfants et de fraternité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR, sur quelques bancs du groupe SOC ainsi que sur les bancs des commissions et du gouvernement.*)

M. le président. La parole est à Mme Céline Hervieu.

Mme Céline Hervieu. En 2024, plus de 1 500 actes antisémites ont été recensés en France. Entre le 7 octobre 2023, date des attaques terroristes du Hamas en Israël, et le 10 avril 2024, France Universités a recensé 67 actes antisémites dans nos établissements d'enseignement supérieur, soit le double de ceux enregistrés durant l'année universitaire précédente. Une récente étude de l'Ifop révélait que neuf étudiants juifs sur dix déclaraient avoir déjà été confrontés à un acte antisémite. Ces agissements recouvrent des manifestations d'hostilité très diverses, allant du tag anonyme à l'agression physique, en passant par la diffusion de messages insultants sur des groupes de conversation en ligne. Voilà la gravité de la situation.

L'antisémitisme ronge encore notre société. Parfois dans le fracas de l'insulte ou de l'agression, parfois dans le silence, plus insidieux, d'un regard détourné ou d'un silence complice. L'université, censée être un sanctuaire du savoir, un refuge pour le débat éclairé, n'échappe pas à cette réalité. Les faits recensés que je citais précédemment ne sont malheureusement que la partie émergée d'un phénomène plus vaste, souvent tu et banalisé. Face à cela, il est légitime et même impératif que le législateur agisse. C'est notre devoir républicain, notre devoir humain.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui, adopté à l'unanimité au Sénat, répond à cette exigence. Je veux saluer le travail mené par ses auteurs et rapporteurs. En prenant appui sur les missions « égalité et diversité », en instituant un référent dans chaque établissement, en renforçant les obligations de formation, nous dotons l'enseignement supérieur d'outils utiles, concrets et attendus. Des organisations, dont SOS Racisme, ont salué cette initiative législative. Nous devons concrétiser cette nécessité d'agir sans céder ni à la confusion ni au renoncement.

Mes chers collègues, si ce texte va dans le bon sens, il n'épuise pas la tâche. Les dispositifs de signalement, aussi nombreux et pertinents soient-ils, sans moyens humains, sans moyens budgétaires, ne sont que des vitrines.

M. Jean-Paul Lecoq. Exactement !

Mme Céline Hervieu. Or la puissance publique peine déjà à accompagner les établissements au-delà des intentions, ou les victimes au-delà de la narration des faits.

À l'université comme ailleurs, quand on ne sait pas changer les choses, on change les mots. C'est un risque que nous devons regarder avec lucidité. Comment espérer une réponse efficace aux signalements si les personnels compétents sont en nombre très insuffisant, épuisés et précarisés ? Comment prétendre lutter contre toutes les formes de haine, si nous ne garantissons ni le suivi psychologique des victimes ni l'effectivité des procédures disciplinaires ? Il faut se doter d'un droit, certes, mais aussi et surtout des moyens de l'appliquer.

Par ailleurs, au sein de cette initiative législative pertinente et nécessaire, certaines dispositions viennent entraver la constructivité de nos débats. Je pense à l'article 3 de la présente proposition de loi, dont nous avons débattu longuement en commission. Son intention initiale était claire : mieux encadrer les sanctions disciplinaires face aux actes racistes, antisémites, violents ou discriminatoires. Mais lors des débats en séance au Sénat, son périmètre a été étendu de façon préoccupante par l'introduction d'une section disciplinaire à l'échelon de la région académique, présidée par un membre de la juridiction administrative. Le flou de cette rédaction n'est pas seulement une faute de méthode, il emporte un risque de dérive. Car rien, dans le texte, n'empêche qu'une volonté politique, agissant en dehors de toute logique académique, puisse activer ces procédures. Rien n'impose non plus que les membres de ces commissions soient élus, représentatifs de la communauté universitaire. C'est une brèche ouverte dans le mur des libertés académiques.

La lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme ne saurait être instrumentalisée. Elle exige de la rigueur, de la constance et de la justice. Nous ne devons pas entraver un texte fondé dans son intention, mais nous devons l'amender pour éviter qu'il ne porte en lui les germes d'un contresens. C'est pourquoi nous soutiendrons cette proposition de loi, en veillant à ce que l'équilibre initial du Sénat soit restauré. Faisons en sorte que la loi ne soit pas un écran, mais bien un levier. Et n'oublions jamais que le combat contre la haine commence par l'écoute, la protection et le respect effectif du droit de chacune et chacun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël Arnault.

Un député du groupe RN. Un fiché S !

M. Julien Odoul. Au moins, il s'y connaît, en antisémitisme !

M. Alexandre Portier. C'est un docteur *honoris causa* !

M. Raphaël Arnault. Le racisme, s'il n'a jamais disparu, se réaffirme à tous les étages, et d'abord ici même avec l'arrivée en nombre de députés d'extrême droite. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il est évident que cette situation a des répercussions directes dans nos facultés. C'est le cas de l'antisémitisme, où des personnes juives sont assimilées à la politique de l'État d'Israël, ou encore de l'islamophobie, où des jeunes femmes musulmanes sont particulièrement visées à travers les attaques contre le voile. Mais heureusement, notre jeunesse ne vous a pas attendus pour se mobiliser largement contre de telles injustices. Moi-même, quand je suis arrivé à la fac, mes premières actions militantes furent d'arracher les

stickers à la gloire de Klaus Barbie, d'effacer des croix gammées dans les toilettes ou encore de dégager des groupuscules qui se surnomment Waffen Assas. (*Mêmes mouvements.*)

Encore aujourd'hui, les étudiants s'indignent et se révoltent, comme à Rouen, face au racisme subi par l'un des leurs à cause d'un professeur, ou encore lorsqu'ils font vivre, contre vents et marées, la solidarité internationale face au génocide à Gaza. (*Mêmes mouvements.*) L'extrême droite, en retour, vise à faire taire violemment les mobilisations étudiantes et à dissoudre les organisations de jeunesse. Aux États-Unis, Donald Trump s'est d'ailleurs illustré à ce sujet en supprimant les financements des universités jugées trop à gauche, ou encore en traitant la prestigieuse université d'Harvard d'institution antisémite. Cette instrumentalisation par des antisémites de la première heure, nous l'avons aussi connue en France, particulièrement après le 7 octobre 2023, pour protéger coûte que coûte la politique génocidaire du gouvernement suprémaciste israélien. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jérémie Patrier-Leitus. Quelle honte!

M. Raphaël Arnault. Les actes, propos et attaques racistes ne sont pas nouveaux dans les universités. Depuis des années, les organisations étudiantes alertent sur le manque de moyens des missions « égalité » qui, bien qu'elles ne traitent pas toutes du racisme, sont déjà débordées et peinent à prévenir, traiter et accompagner les victimes. Bel effet d'annonce : une proposition de loi sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, ça en jette ! Et de l'autre côté, vous enchaînez les coupes budgétaires qui ne permettent pas aux universités de lutter efficacement contre ces phénomènes. Aucun des deux rapporteurs n'a souhaité parler de la question du financement des missions « égalité et diversité » alors que c'est la condition nécessaire à leur déploiement et leur fonctionnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

On l'a bien compris, pour le gouvernement, l'important, c'est la communication, même si cela passe par des lois inapplicables. Et pour le texte que nous examinons, vous avez fait très fort ! Tout d'abord, parler du racisme sans mentionner l'islamophobie au moment même où, jusqu'au plus haut sommet de l'État, on cible les musulmans comme ennemis de l'intérieur, et on les méprise lorsqu'ils sont victimes d'attentats racistes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ensuite, pour vous, l'antisémitisme dans les universités ne daterait que du 7 octobre ! Première nouvelle ! Et enfin, parler d'antisémitisme sans même aborder une seule fois le déferlement de saluts nazis et de diatribes antisémites de ces derniers mois à Lille, à Caen, à Toulouse ou encore à Strasbourg, il fallait l'oser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

J'ai même entendu dire en commission, par le RN et les rapporteurs, que l'antisémitisme avait traversé l'Europe au siècle précédent. L'antisémitisme n'a pas « traversé » l'Europe, il a été un moteur raciste qui a animé toutes les politiques discriminatoires durant des années. Toute la presse, les libéraux et l'extrême droite en tête de gondole ont entraîné l'Europe entière dans un carnage sans nom que nous étions d'ailleurs déjà les seuls à affronter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il n'y a pas de nouvel antisémitisme : il y a malheureusement un antisémitisme bien ancré dans cette société française, alimenté ici même sur ces bancs. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

Si l'antisémitisme, comme tout racisme, existe malheureusement partout dans la société, le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) démontre en effet que les préjugés antisémites sont bien plus marqués à la droite et à l'extrême droite de l'échiquier politique. (*« Eh oui ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce rapport note que l'antisémitisme observé chez les personnes de gauche est « sans comparaison avec celui observé à l'extrême droite et chez les proches du Rassemblement national ».

Le cadre que vous posez pour lutter contre l'antisémitisme est tellement bancal qu'il est inefficace et peut être instrumentalisé à des fins répressives. Arrêtez de distinguer l'antisémitisme de toutes les autres formes de racisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Mathieu Lefèvre. C'est la banalisation de l'antisémitisme !

M. Raphaël Arnault. Celles-ci ont toutes leur histoire, leur propre construction sociale et leur manière d'expression violente sur les personnes qui en sont victimes. Oui, toutes les formes de racisme ont des spécificités ; et pourtant, liées entre elles, elles s'inscrivent toutes dans un combat commun. Le célèbre auteur décolonial Frantz Fanon l'avait bien compris : « Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cette loi traduirait une volonté de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination, dont l'antisémitisme, si elle n'était pas entachée de l'instrumentalisation de cette question. Je pense notamment à son article 3 que vous tentez de réintroduire, alors qu'il s'attaque directement à l'autonomie des universités.

Cet article crée une section disciplinaire extérieure, présidée par un membre de la juridiction administrative, qui affaiblira nos instances universitaires. Il introduit aussi des fautes à la définition floue, comme celle de porter atteinte au bon fonctionnement de l'université, qui peuvent servir à réprimer les manifestations et les associations étudiantes.

M. Alexandre Portier. Et le blocage des universités !

M. Raphaël Arnault. À l'heure où Trump s'attaque aux universités et où une rapporteure spéciale de l'ONU alerte sur la répression des mobilisations étudiantes, nous devons plus que jamais défendre les libertés académiques, de réunion et d'association. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Alexandre Portier. Et les blocages de voyous ?

M. Laurent Jacobelli. Vous bloquez les universités, c'est honteux !

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Je viens d'entendre, dans la bouche du dernier orateur, une remise en cause de la sincérité de deux rapporteurs qui ont déposé cette proposition de loi au Sénat. Ces derniers ne l'ont pas fait pour faire plaisir au gouvernement, mais parce que c'est malheureusement une nécessité : l'antisémitisme se renouvelle et mute, empruntant différentes formes – je pense à l'antisionisme. Ceux qui en font les frais, ce sont les étudiants.

Une députée du groupe LFI-NFP. Ça n'a rien à voir !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Dans notre pays, il y a l'antisémitisme qui tague, qui insulte, qui intimide, qui viole, comme cela a été le cas d'une enfant de 12 ans à Courbevoie, qui tue – c'est arrivé trop souvent ; et puis il y a aussi cet antisémitisme d'atmosphère qui oblige nos compatriotes juifs à se faire plus discrets. Ces derniers ne portent plus de signes distinctifs et n'osent plus afficher leur préférence pour les aliments conformes à leur religion. Dans le cadre des assises de la lutte contre l'antisémitisme, ils nous ont confié ce qu'était devenu leur quotidien.

Face à cela, notre responsabilité collective, au sein du gouvernement comme au sein du Parlement, est de constater les faits et d'engager les mesures nécessaires pour lutter contre l'antisémitisme. Nous avons eu ce débat au Sénat, de manière sereine, respectueuse, digne et calme.

M. Emeric Salmon. Il n'y a pas d'Insoumis au Sénat !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Le texte y a été adopté à l'unanimité, des bancs de la droite à ceux de la gauche. Je n'espère qu'une chose ce soir : que le même message soit envoyé à tous les Français.

Monsieur le député Arnault, il n'y a que vous pour faire des distinctions. L'universalisme républicain ne trie pas, ne distingue pas, ne hiérarchise pas. Nous combattons d'un même mouvement, par cette proposition de loi, l'antisémitisme et le racisme, parce que toutes les haines sont des fléaux pour notre démocratie et pour la République. La meilleure des réponses serait l'adoption à l'unanimité de cette proposition de loi. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN, EPR, DR et HOR.*)

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles de la proposition de loi.

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. L'intervention du député fiché S Raphaël Arnault donne une nouvelle fois la preuve que LFI alimente l'antisémitisme dans notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Cette intervention délirante, qui dressait des parallèles scandaleux, montre la haine malade à l'égard de l'État d'Israël qui gangrène l'extrême gauche française. Si l'antisémitisme prospère partout dans notre société, et particulièrement dans l'enseignement supérieur, c'est la faute des députés d'extrême gauche qui l'alimentent et qui surfent sur la haine de cet État. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Quand vous parlez de génocide, quand votre collègue évoque huit bombes atomiques tombées sur Gaza, quand vous dépeignez la démocratie israélienne comme un État bourreau et fasciste, vous mettez une cible dans le dos de tous les étudiants juifs de France.

Mme Ségolène Amiot. Absolument pas !

M. Aurélien Saintoul. Il a dit exactement le contraire !

M. Pierre-Yves Cadalen. Si vous l'aviez écouté...

M. Julien Odoul. Si, en 2025, nous en sommes réduits à étudier un texte pour lutter contre la montée de l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, c'est en grande partie de votre faute. C'est à cause de votre idéologie détestable et de votre poison de la division, auquel nous nous opposerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Rends l'argent, voleur !

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Hoffman.

Mme Emmanuelle Hoffman. L'article 1^{er} propose d'intégrer explicitement la formation à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine aux missions des établissements d'enseignement supérieur.

Pourquoi est-ce indispensable ? Parce que les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes. Depuis l'automne dernier, les actes antisémites recensés dans les universités et les grandes écoles françaises ont plus que doublé. Derrière ces chiffres, il y a une réalité : des étudiants insultés, menacés, parfois agressés physiquement, des tags antisémites sur les murs de nos campus, des exclusions de débats ou de salles de cours pour des raisons d'origine ou de convictions supposées.

Au-delà des actes visibles, c'est un antisémitisme d'atmosphère qui s'installe et qui pousse certains étudiants à se cacher ou à quitter leur établissement par peur. Selon une enquête d'Ipsos, 91 % des étudiants juifs disent avoir déjà été confrontés à un acte antisémite au cours de leurs études supérieures.

Face à cette réalité, l'article 1^{er} n'est pas un simple affichage : il pose le socle d'une mobilisation collective en proposant la formation, la prévention et la vigilance à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Il s'agit de redonner à l'université sa vocation première : un lieu de savoir, d'émancipation et de respect, où chaque étudiant doit pouvoir apprendre, sans crainte d'être ciblé pour ce qu'il est.

Voter cet article et ce texte, c'est refuser la banalisation de la haine, c'est affirmer que la République ne reculera pas face à la résurgence de l'antisémitisme. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR. – Mme Katiana Levavasseur applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à M. Alexandre Portier.

M. Alexandre Portier. La Droite républicaine votera évidemment l'article 1^{er} de ce texte, parce qu'elle considère que la formation est un pilier central de la lutte contre l'antisémitisme. En même temps, il faut le dire sans ambiguïté : nous regrettons la manière dont l'intention initiale du texte a été dévoyée.

Si le Sénat a présenté ce texte visant à lutter contre l'antisémitisme, c'est parce qu'il y avait une menace singulière contre les personnes de confession juive sur notre territoire. Je le répète, ce texte a été dévoyé et ce n'est pas le fruit d'une erreur, mais de la volonté de la gauche – de l'extrême gauche en particulier – de diluer, de masquer, d'invisibiliser progressivement l'antisémitisme dans notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et HOR. – Mme Caroline Yadan applaudit aussi.*)

M. Jérémie Patrier-Leitus. Très bien !

M. Alexandre Portier. Nous serons solidaires de cet article, mais il faut aussi nommer les choses : en face, sur les bancs opposés, il y a une volonté systématique de faire disparaître la souffrance spécifique que vivent nos compatriotes juifs. Disons-le haut et fort, pour que ceux-ci sachent que nous sommes à leurs côtés et que nous ne sommes pas dupes de ces tentatives d'effacement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et EPR.)*

Nous voyons aussi ce que sont devenues la gauche et l'extrême gauche dans ce pays : hier universalistes, elles sont aujourd'hui prêtes à toutes les compromissions, dès lors qu'elles peuvent racoler et gagner ainsi des élections. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

M. Jérémie Patrier-Leitus. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Vous avez raison de dire qu'il faut lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la violence et la haine. Pour combattre ces fléaux, il faut que chacun soit à sa place.

Mme Caroline Yadan. Commencez par vous !

M. Julien Odoul. Vous n'êtes pas à Villeneuve-Saint-Georges !

M. Louis Boyard. Ce soir, nous sommes législateurs. Lorsque des propos racistes et haineux sont tenus sous nos yeux, à la tribune, notamment par le Rassemblement national, qui a expliqué que des fréristes draguaient les musulmans...

M. Laurent Jacobelli. Vous les connaissez bien, d'ailleurs !

M. Julien Odoul. Ils vous ont viré de Villeneuve-Saint-Georges !

M. Louis Boyard. ...afin de faire monter l'antisémitisme, cette série d'essentialisations s'appelle du racisme et de l'islamophobie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Nous devons légiférer avec la main qui tremble, parce que nous le faisons pour des millions de personnes. Nous ne sommes pas ici pour lancer des mots, mais pour voter une loi efficace.

Cet article est le bon exemple de ce qui ne va pas dans le texte. En tant que législateurs, nous devons choisir le bon cadre juridique, mais aussi financer les propositions de loi. Or aucun financement n'est annoncé pour les formations.

M. Mathieu Lefèvre. Que de circonvolutions !

M. Louis Boyard. Enfin, je m'étonne de voir le Rassemblement national être en accord avec une définition juridique que nous contestons, celle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (Ihra), et employer une rhétorique antisémite dans la définition même sur laquelle il s'appuie.

Quand vous expliquez que critiquer Israël, c'est critiquer les Juifs, vous faites référence à un exemple cité dans la définition de l'Ihra : l'idée selon laquelle les personnes juives seraient collectivement responsables des actes du gouvernement d'Israël. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Ça, ça s'appelle de l'antisémitisme ! Ce soir, nous pouvons faire quelque chose de grand et d'utile, mais il faut le faire de manière raisonnable, en proposant des financements, en utilisant le bon cadre juridique, en ne baissant pas les yeux et en ne fermant pas la bouche lorsque le Rassemblement national tient des propos racistes ou antisémites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Mathieu Lefèvre. Bon prétexte pour ne pas voter la loi, monsieur Boyard !

M. le président. Nous en venons aux amendements.

Sur l'amendement n° 33, je suis saisi par le groupe Horizons & indépendants d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de trois amendements, n°s 52, 2 et 33, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-Paul Lecoq, pour soutenir l'amendement n° 52.

M. Jean-Paul Lecoq. Cet amendement d'appel vise à préciser la rédaction de l'alinéa 2 en ne distinguant pas l'antisémitisme des autres formes de racisme. Rappelons que l'article L. 121-1 du code de l'éducation prévoit déjà que « [les] établissements assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne, ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. » Par conséquent, l'antisémitisme et le racisme sont déjà inclus dans ces situations concrètes.

Les études historiques démontrent la singularité des différentes formes de discrimination et mettent en évidence la dimension problématique d'une hiérarchisation entre elles. De surcroît, les analyses statistiques sur les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche indiquent que les discriminations racistes sont peu signalées. En effet, selon un rapport de la Défenseure des droits d'avril 2024, les principaux motifs de discrimination au sein ou en dehors de l'université concernent en premier lieu les motifs syndicaux ou politiques. Le racisme arrive en dernière position.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Pas du tout ! Hors sujet !

M. Jean-Paul Lecoq. Alors que les actes discriminatoires et racistes sont peu dénoncés, le fait de distinguer l'antisémitisme des autres formes de racisme n'aurait d'autre effet que d'instaurer une hiérarchisation des victimes et d'affaiblir encore davantage la position des victimes de discriminations racistes autres qu'antisémites, qui se verraient encore moins légitimes à dénoncer ces faits. Notre amendement vise à y remédier en modifiant la formulation de l'alinéa 2. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Louis Boyard. Nous avons déjà eu ce débat en commission et je tiens à poser le cadre de cet amendement et des nombreux autres qui vont dans le même sens. Afin de lutter efficacement contre le racisme, l'antisémitisme, les violences et la haine, nous devons nous référer à des définitions précises de ces fléaux, définitions qui font précisément défaut dans ce texte.

C'est pourquoi cet amendement vise à inscrire dans le texte les définitions du racisme, des violences, de la haine et de l'antisémitisme qui figurent dans le code pénal et font l'objet d'une jurisprudence abondante. Ce cadre juridique, qui fonctionne, évoque les discriminations, les violences et la haine commises à raison de « l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Je sais que vous allez me dire que le mot « antisémitisme » a disparu. Oui, mais c'est parce que le code pénal prévoit les moyens pour lutter contre celui-ci, comme le montrent toutes les jurisprudences.

Enfin, vous ne pouvez pas me dire que le code pénal est antisémite,...

M. Jérémie Patrier-Leitus. Le code pénal non, mais vous oui !

M. Louis Boyard. ...que la loi Gayssot est antisémite ou encore que le cadre juridique posé par cette assemblée est antisémite.

Il faut s'appuyer sur le cadre juridique tel qu'il existe actuellement pour lutter efficacement contre le phénomène que vous voulez combattre avec cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Je vous appelle à être raisonnables. On ne vote pas une loi pour se faire plaisir, mais pour qu'elle défende les libertés et pour qu'elle permette de lutter efficacement contre l'antisémitisme, le racisme, la violence et la haine. Votez pour le code pénal ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Nicolas Sansu applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Steevy Gustave, pour soutenir l'amendement n° 33.

M. Steevy Gustave. Il vise à rappeler l'objectif principal de ce texte : la lutte contre toutes les formes de racisme dans l'enseignement supérieur. Nous ne cherchons en rien à invisibiliser ou à diluer le combat contre l'antisémitisme,...

M. Laurent Jacobelli. Ça y ressemble !

M. Steevy Gustave. ...mais bien à décloisonner les luttes contre les discriminations, une opération nécessaire pour renforcer la solidarité entre étudiants, pour éviter que d'autres minorités nourrissent un sentiment de double standard, mais aussi et surtout pour agir efficacement eu égard à la réalité des moyens financiers et humains dont disposent les universités.

M. le président. La parole est à Mme Constance Le Grip, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour donner l'avis de la commission sur les amendements en discussion commune.

Mme Constance Le Grip, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Il est défavorable. Puisque nous débutons la discussion des amendements, je souhaite remettre les choses en perspective. Nous débattons d'une proposition de loi du Sénat, issue des travaux d'une mission d'information sur l'antisémitisme au sein de l'enseignement supérieur, lancée en juin 2024 par la Chambre haute. Ce texte, adopté à l'unanimité des sénateurs, comptait alors onze préconisations.

Avec ce texte, M. le rapporteur Pierre Henriet et moi-même souhaitons nous inscrire dans le droit fil des travaux du Sénat, qui avait identifié la nécessité de renforcer certains instruments afin de prévenir – et de lutter contre – l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, avec notamment le louable souci d'améliorer la formation en la matière.

Ainsi souhaitons-nous, avec l'article 1^{er}, inscrire dans le code de l'éducation que le service public de l'enseignement a pour mission de former à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine. Il n'est pas question ici de répression.

Puisqu'il faut identifier les besoins en matière de formation et décrire très précisément le contenu de celle-ci, nous avons à cœur – nous l'avons d'ailleurs dit tout au long des travaux en commission – de ne surtout pas invisibiliser l'antisémitisme.

Cette proposition de loi, je le répète, fait suite à une mission d'information qui a dressé un constat absolument navrant et tragique : une progression incroyablement forte des actes, faits et propos antisémites dans notre pays, nos universités n'étant malheureusement pas épargnées. Il convient donc de nommer les choses, de mettre les mots sur les maux et de ne surtout pas invisibiliser les phénomènes.

Malheureusement, pour différentes raisons, qui n'ont pas toujours été exposées avec précision, vos amendements tendent justement à invisibiliser l'antisémitisme, ce qui ne correspond certainement pas à la stratégie que nous poursuivons, dans la droite ligne des travaux du Sénat.

Comme le rapporteur Henriet et moi-même l'avons dit très clairement lors de la présentation du texte, nous souhaitons nous inscrire, comme toutes les actions de la puissance publique en la matière, dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, lequel s'insère lui-même dans une stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme.

M. le président. La parole est à M. Pierre Henriet, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

M. Pierre Henriet, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Je veux à mon tour interroger l'ensemble de la représentation nationale, en particulier les auteurs de ces trois amendements, dont le contenu et les objectifs me surprennent. Les deux premiers visent bel et bien à invisibiliser la lutte contre l'antisémitisme, qui constitue pourtant l'objet même de la proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

Plus grave encore : l'amendement n° 33 vise à introduire dans le texte la notion d'islamophobie, un terme très contesté qui nous conduirait à revenir sur le droit de blasphème, cent vingt ans après la loi de 1905. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)* Honnêtement, le fait d'appeler de ses vœux une telle mesure aujourd'hui, dans le cadre de cette proposition de loi, constitue un total manque de respect envers tous ceux qui luttent au quotidien contre l'antisémitisme et pour la laïcité. En effet, cette notion est totalement floue. Le philosophe Henri Peña-Ruiz, pourtant issu de vos rangs, le dit lui-même : nous devons nous méfier de ce mot.

M. Arnaud Le Gall. Il ne le dit pas dans les mêmes termes que vous ! Vous instrumentalisez tout !

M. Pierre Henriet, *rapporteur*. Au fond, pourquoi vous limitez-vous à cette notion et n'introduisez-vous pas celles de christianophobie ou de judéophobie ? On voit bien qu'il s'agit là d'une provocation qui, dans un tel débat, n'est pas utile – bien au contraire. Avis défavorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée*. Comme les co rapporteurs, j'émetts évidemment un avis défavorable. J'aimerais demander aux auteurs des deux premiers amendements de quoi ils ont tellement peur pour vouloir effacer le mot « antisémitisme » d'une proposition de loi dont l'objet même est la lutte contre l'antisémitisme. Le fait d'aller jusqu'à effacer ce mot devrait tous nous interpeller et en dit long sur vos intentions. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et GDR.*)

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Nicolas Sansu. Comment ça ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Quelle honte !

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée*. S'agissant de l'amendement n° 33, je partage les propos de M. le rapporteur sur l'islamophobie.

Le texte mentionne bien la lutte contre toutes les formes de haine dans l'enseignement supérieur, y compris la haine contre les religions, par exemple la haine antimusulmans. En revanche, nous ne parlons pas d'islamophobie,...

M. Nicolas Sansu. Le premier ministre en a parlé !

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée*. ...car nous avons toute liberté de blasphémer et de critiquer toute religion, quelle qu'elle soit – nous sommes bien placés pour le savoir dans notre pays, où certains ont payé cette liberté au prix de leur vie.

M. Nicolas Sansu. Écoutez François Bayrou !

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée*. Non, nous n'introduirons pas cette notion dans ce texte. Avis défavorable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN et HOR.*)

M. le président. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Puisqu'il s'agit d'une discussion commune et que nous débutons l'examen du texte, je donnerai la parole à deux pour et à deux contre. Sachez cependant qu'il reste soixante-sept amendements et que le temps de nos débats est limité.

La parole est à M. Roger Chudeau.

M. Roger Chudeau. Cette série d'amendements représente une épouvantable hypocrisie – je dirai même une infamie.

M. Nicolas Sansu. Et papa maman ?

M. Roger Chudeau. En supprimant le mot « antisémitisme » d'une proposition de loi qui vise justement à lutter contre celui-ci, vous invisibilisez l'antisémitisme, vous effacez sa spécificité, comme je l'ai dit à la tribune lors de la discussion générale.

Non, l'antisémitisme n'est pas un racisme ordinaire, et ce pour une raison bien précise : la Shoah. Voilà pourquoi il est tout à fait différent des autres formes de racisme. Bien sûr, vous voulez le nier.

M. Arnaud Le Gall. Où est-il, M. Boccaletti, qui vend des livres antisémites ?

M. Nicolas Sansu. Papa et maman, ils étaient où, en 40 ?

M. Roger Chudeau. Je le répète : le fait de nier le génocide, de tenter d'effacer la référence à l'antisémitisme dans un texte est une infamie.

Vos intentions transparaissent clairement dans le troisième amendement, qui vise à introduire subrepticement l'islamophobie, comme le rappelait à l'instant M. le rapporteur. Vous agissez par clientélisme. Ce sont les islamistes, vos clients, que vous voulez flatter ainsi alors que cette question n'a rien à voir avec notre débat.

M. Arnaud Le Gall. Et M. Boccaletti ? On n'a toujours pas la réponse !

M. Roger Chudeau. Sincèrement, j'ai honte pour vous. Nous voterons contre cette série d'amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Hadrien Clouet. Le siège du libraire négationniste est à deux rangées du vôtre !

M. le président. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues d'extrême gauche,...

M. Laurent Alexandre. Il n'y a pas d'extrême gauche ici !

M. Jérémie Patrier-Leitus. ...que de contorsions ! Que de circonvolutions ! Que d'effets de manche ! Tout cela parce que vous êtes incapables de dire ici que l'antisémitisme est un racisme particulier. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Cher collègue Boyard, il n'est pas question de hiérarchie, mais les faits et les chiffres sont implacables. Les Juifs de France représentent seulement 1 % de la population française, mais concentrent 65 % des attaques discriminatoires. Entendez les chiffres ! Il n'est pas question d'établir une hiérarchie entre les Français selon leur confession, mais de tenir compte de certaines spécificités. Si l'on veut lutter contre l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur, il faut prendre celles-ci en considération, mais certainement pas invisibiliser l'antisémitisme comme vous vous employez à le faire.

M. Raphaël Arnault. Qu'avez-vous fait pour lutter contre l'antisémitisme ?

M. Jérémie Patrier-Leitus. De quoi avez-vous peur, cher collègue Boyard ? De dire aux étudiants musulmans qu'il y a aujourd'hui de l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur ? Pensez-vous qu'ils soient incapables d'entendre que ce phénomène existe dans nos facs, dans nos campus ? À quoi jouez-vous ? Vous vous livrez à un clientélisme électoral mortifère, scandaleux et indigne de votre fonction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et RN et sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Enfin, monsieur Boyard, si vous cherchez de l'argent pour financer les formations de lutte contre l'antisémitisme, je suggère que nous utilisions l'indemnité de parlementaire de Rima Hassan, accusée d'apologie du terrorisme (*Mêmes mouvements*), et celle de vos autres collègues. Nous en trouverons, de l'argent ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Philippe Vigier. Là, ça vous gêne !

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Vous pouvez nous invectiver autant que vous le voulez, pour notre part nous sommes droits dans nos baskets et nous poursuivrons le débat calmement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.* – « Oh ! » sur plusieurs bancs des groupes EPR, RN et HOR.)

M. Fabien Di Filippo. Commencez déjà par vous acheter des chaussures !

M. Louis Boyard. J'aimerais tout d'abord souligner un deux poids, deux mesures. Certes, le mot « antisémitisme » ne figure pas dans la définition du code pénal. Vous vous êtes livrés à de longues diatribes à ce propos, mais je vous ferai remarquer que le mot « racisme » n'y figure pas non plus.

Qui êtes-vous pour venir nous parler d'antiracisme ? Où étiez-vous lorsqu'Emmanuel Macron expliquait que le problème de l'hôpital public, c'est qu'il y a « trop de Mamadou » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Où étiez-vous lorsque le ministre de l'intérieur parlait de « régression vers les origines ethniques » ?

Si nous ne souhaitons pas utiliser le mot « racisme » dans le texte, c'est parce que, pour lutter efficacement contre l'antisémitisme et le racisme, il faut utiliser les bonnes définitions juridiques. Vous êtes des législatrices et des législateurs !

Vous avez proposé de retirer à Rima Hassan son indemnité parlementaire afin de financer les formations. Je suis désolé, mais cela ne suffira jamais à compenser les 1,5 milliard d'euros destinés aux universités et que vous avez supprimés lors du dernier budget (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) ni les plus de 90 millions dont vous avez décidé, il y a quelques jours, de priver l'école publique.

Avec cette proposition de loi, comme dans vos postures, vous avez recours à une méthode actuellement employée aux États-Unis : vous utilisez une rhétorique intellectuellement malhonnête qui vise à calomnier vos adversaires dès lors qu'ils ne sont pas d'accord avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR, HOR et RN.*) Vous proposez en effet des formations non financées et dépourvues de tout cadre juridique. J'ajoute que l'article 3, que vous souhaitez rétablir, vise à réprimer les mobilisations étudiantes à un niveau que même Donald Trump n'a pas osé atteindre.

Nous mènerons ce débat calmement, car nous sommes du côté des principes qui sont au cœur de l'université, à savoir la raison et de la liberté – et le fondement de ces principes, c'est le recours à la loi et aux bonnes notions juridiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Julien Odoul. Donnez-lui un petit joint, ça va le calmer !

M. le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Permettez-moi de regretter la tonalité que prennent nos débats : le sujet que nous évoquons est grave, nous devrions le traiter avec la plus grande dignité et le plus grand sérieux et chercher les mots justes afin de caractériser les situations auxquelles nous sommes confrontés.

L'amendement n° 33 ne cherche nullement à invisibiliser l'antisémitisme. Le mot lui-même figure dans l'amendement. C'est une question grave qui mérite toute notre attention et toute notre détermination.

Je ne comprends pas pourquoi on nous reproche d'ajouter le mot « islamophobie » étant donné que le premier ministre lui-même l'a employé et que, oui, il y a de l'islamophobie dans notre pays. Cela conduit d'ailleurs à des drames : une semaine après l'assassinat d'Aboubakar Cissé, on ne peut contester l'existence d'une islamophobie très grave, dangereuse, réelle, concrète, qui sème la peur dans la communauté musulmane, de même que nous ne pouvons nier que certaines personnes juives ont peur dans notre société.

Certes, on peut se poser des questions lorsqu'on entend M. Retailleau dire : « À bas le voile ! ». Jamais on n'aurait entendu Clemenceau dire : « À bas la calotte ! »

M. Pierre Henriot, rapporteur. Il a dit bien pire !

Mme Sophie Taillé-Polian. Au plus haut sommet de l'État, il y a, c'est vrai, peut-être une participation à ce climat de discrimination. Nous le regrettons vraiment très vivement et avons interpellé le ministre à ce sujet.

On ne peut pas se voiler la face et refuser de voir la réalité de ce racisme, pas plus qu'il n'est possible de se dissimuler la réalité d'un antisémitisme grandissant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

(*Les amendements n° 52 et 2, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	173
Nombre de suffrages exprimés	173
Majorité absolue	87
Pour l'adoption	64
contre	109

(*L'amendement n° 33 n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous en venons à l'amendement n° 53, qui fait l'objet de deux sous-amendements et sur lequel je suis saisi d'une demande de scrutin public par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan, pour soutenir l'amendement.

Mme Caroline Yadan. Cet amendement prévoit que la formation dispensée à chaque étudiant comprend notamment un module spécifique portant sur l'histoire de l'antisémitisme, mais également sur ses formes renouvelées. On sait que l'antisémitisme ne date pas d'hier. Aujourd'hui, c'est la haine des Juifs. Il est millénaire : il a été chrétien, médiéval, racial, économique, complotiste, islamiste, d'extrême droite et maintenant aussi, beaucoup, d'extrême gauche, lié la haine d'Israël. Ses formes sont nombreuses et il s'exprime même parfois au nom du progressisme, des droits humains.

La fonction de l'amendement est de cerner, d'identifier et de nommer l'antisémitisme pour mieux le combattre. De ce fait, il propose aussi, évidemment, de ne pas invisibiliser, de ne pas diluer l'antisémitisme (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.*)...

M. Jérémie Patrier-Leitus. Très bien !

Mme Caroline Yadan. ... et de ne jamais, jamais le présenter comme résiduel – ce que souhaite une certaine partie de cet hémicycle (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*) – afin de pouvoir faire comme s’il n’existait plus et de ne plus avoir à faire ne serait-ce qu’une simple, une toute petite introspection. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR. – M. Sylvain Maillard applaudit également. – M. Abdelkader Lahmar pointe les bancs du groupe Rassemblement national.*)

M. Abdelkader Lahmar. Regardez plutôt là-bas !

M. le président. La parole est à M. Alexandre Portier, pour soutenir les sous-amendements n^{os} 90 et 93, qui peuvent faire l’objet d’une présentation groupée.

M. Alexandre Portier. Les amendements précédents se sont présentés comme des cas d’école de tentatives, par ceux qui les ont déposés, d’invisibilisation de l’antisémitisme. Ces sous-amendements visent au contraire à compléter l’excellent amendement de notre collègue Yadan.

Le n^o 90 tend à insister sur un point : le visage de l’antisémitisme a changé. Dans les formations envisagées, il s’agit d’aborder non seulement l’antisémitisme des années trente ou quarante, mais également celui de 2025. C’est le sens de ce premier sous-amendement.

Quant au n^o 93, il vise à assurer que ces formations, qui traitent d’un sujet sensible, ne peuvent être élaborées au doigt mouillé : elles doivent faire l’objet d’un engagement courageux de l’État et du gouvernement. Les programmes de ces formations doivent ainsi être validés et soumis à l’autorité directe des ministres de l’éducation nationale et de l’enseignement supérieur, pour éviter qu’il n’y ait des dérives dans les établissements et que les équipes de ces derniers ne subissent des pressions quotidiennes.

M. le président. Quel est l’avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. L’amendement et les deux sous-amendements essaient d’entrer dans le détail de ce que pourrait contenir la formation dont il est question dans l’article 1^{er}. Nous les avons examinés et lus avec beaucoup d’attention et de considération. Je tiens cependant à dire que le contenu des formations n’est pas du ressort de la loi. Il n’y a nulle part dans le code de l’éducation ne serait-ce qu’un commencement de description détaillée du contenu des formations qui doivent être dispensées tant aux enseignants et futurs enseignants qu’aux élèves. Tout cela ne relève pas du domaine législatif. Encore une fois, même des formations aussi essentielles que celles qui concernent la laïcité et les valeurs de la République ne voient pas leur contenu décrit de façon détaillée dans le code de l’éducation.

Au regard de ces considérations, je demande le retrait de l’amendement et des sous-amendements, faute de quoi mon avis sera défavorable.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l’enseignement supérieur et de la recherche, pour donner l’avis du gouvernement.

M. Philippe Baptiste, ministre chargé de l’enseignement supérieur et de la recherche. Nous sommes sur la même ligne que la rapporteure. Nous partageons complètement l’esprit de l’amendement n^o 53 : un dispositif tel que celui

qu’il prévoit est nécessaire, de même qu’il est nécessaire de créer des formations sur ces questions dans toutes les universités et pour tous les étudiants.

Toutefois, d’une part, le contenu de ces formations ne relève pas de la loi et, d’autre part, un tel dispositif doit faire l’objet d’un travail et d’une discussion impliquant l’ensemble des établissements, l’ensemble des universités. On parle de 3 millions d’étudiants ! Cette mesure ne peut donc être décrétée brutalement du jour au lendemain ; au contraire, elle doit être concertée et expérimentée. Je m’engage bien entendu à revenir devant la représentation nationale pour présenter les dispositifs afférents une fois qu’ils auront été créés.

Je vous propose le retrait de l’amendement et des sous-amendements, sans quoi mon avis sera défavorable.

M. le président. Madame Yadan, l’amendement est-il maintenu ?

Mme Caroline Yadan. Oui.

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. Cet amendement de notre collègue Caroline Yadan est très pertinent. Il vise à la création d’un module qui rappellerait l’histoire de l’antisémitisme et notamment qu’il a eu pour conséquence la plus effroyable destruction de l’homme par l’homme, la Shoah, et que, de 1945 à 2023, ce sont les Juifs qui ont subi les plus effroyables opérations d’extermination, dont les attentats du 7 octobre ont montré la résurgence.

Ce module aborderait également le renouvellement de l’antisémitisme. Nous avons été tous stupéfaits de constater que, pour faire la promotion d’une manifestation dite contre le racisme, un parti politique, La France insoumise, avait repris tous les codes antisémites des années trente et quarante, tous les codes de l’Allemagne nazie, toute l’idéologie et l’iconographie les plus nauséabondes dans une affiche ciblant un journaliste, Cyril Hanouna ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) On attend d’ailleurs toujours les excuses de La France insoumise ! Il convient de dénoncer la dérive nauséabonde de ce parti, qui a repris tous ces codes à des fins de stigmatisation, de division et finalement de racisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Dominique Voynet. Comédien !

Mme Zahia Hamdane. Rends l’argent !

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Mes chers collègues, vous devriez vous inquiéter ! Si vous estimez que la jeunesse, lorsqu’elle entre dans l’enseignement supérieur, n’a pas été formée à la lutte contre l’antisémitisme, il faut peut-être vous demander ce que vous avez fait du secondaire, des cours d’EMC (enseignement moral et civique) et d’histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous avez raison : dans une école publique dont les professeurs sont absents pendant six mois, notamment parce que vous avez diminué ses budgets, oui, il est clair qu’une question se pose au sujet de l’éducation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous pointez donc du doigt votre propre responsabilité !

Cela me permet de dire que cet amendement n'est pas rédigé avec sincérité! « L'antisémitisme et ses formes renouvelées »! Mes chers collègues, nous votons la loi! Que veulent dire ces mots?

M. Jérémie Patrier-Leitus. Et « islamophobie », ça veut dire quoi?

M. Louis Boyard. Enfin, la définition juridique de l'antisémitisme à laquelle fait référence le rapport du Sénat est celle de l'Ihra. Pardon de vous dire que cette définition a été rejetée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)! La FRA est-elle antisémite? Elle a été rejetée par la Ligue des droits de l'homme! La Ligue des droits de l'homme est-elle antisémite?

M. Sylvain Maillard. Oui, elle est antisémite!

M. Louis Boyard. Elle a été rejetée par la CNCDH dans deux rapports consécutifs!

Mes chers collègues, si vous voulez réellement lutter contre le racisme et l'antisémitisme, financez vos propositions et interrogez-vous sur le rôle de l'école de la République! Présenter un tel amendement, c'est avouer l'échec des politiques que vous menez depuis des années!

Je terminerai en disant que vous ne pouvez pas, à chaque fois que l'on vous présente un amendement juridique, justifié sur le fond, le balayer d'un revers de la main en affirmant qu'il est antisémite! Que finiront par dire les gens? Si de véritables antisémites se présentent, vous ne pourrez plus les dénoncer en employant le mot d'antisémite, car les gens, à force de vous avoir entendus crier au loup et dévoyer ce terme, se diront qu'il n'a plus aucune valeur! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce que vous faites est totalement irresponsable!

Mes chers collègues, il faut légiférer avec la main qui tremble!

M. Laurent Jacobelli. Ça va, vous nous l'avez déjà faite! (*M. Julien Odoul tend la main en simulant un tremblement.*)

M. Louis Boyard. La tenue des débats et les textes que vous proposez aujourd'hui sont complètement déraisonnables au regard de la gravité de la situation et de notre responsabilité politique et historique! Cet amendement est dangereux, mal écrit, non financé et vous renvoie à vos propres responsabilités s'agissant de ce que vous faites d'une jeunesse que vous avez abandonnée! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Sylvain Maillard.

M. Sylvain Maillard. Merci, monsieur le ministre, pour votre explication. Notre groupe votera pour l'amendement de Mme Yadan mais non pour les sous-amendements, pour une raison assez simple, liée à ce que nous venons d'entendre.

M. Arnaud Le Gall. C'est minable!

M. Sylvain Maillard. Dans cet hémicycle, en décembre 2019, nous avons adopté une résolution approuvant une définition de l'antisémitisme, celle de l'Ihra, qui évoque entre autres le rapport entre l'antisémitisme et l'antisionisme.

M. Arnaud Le Gall. C'est vraiment minable! Tais-toi donc, Maillard!

M. Sylvain Maillard. L'Assemblée nationale s'est prononcée, monsieur Boyard. Pourtant, nous venons de vous entendre mettre en cause cette résolution, votée dans cette assemblée – certes contre l'avis de votre groupe. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Monsieur le ministre, étant donné ce que nous venons d'entendre, il nous semble très important de voter cet amendement pour inscrire dans le texte ce qu'est l'antisémitisme moderne et le fait qu'il a une histoire. C'est une haine particulière, parce qu'il s'agit d'un sentiment d'infériorité, contrairement au racisme, qui est un sentiment de supériorité. Il nous faut donc rappeler l'histoire de l'antisémitisme, mais aussi parler de ses formes modernes, sans quoi nous ne le combattons pas. (*Mme Stéphanie Rist et M. Philippe Vigier applaudissent.*)

M. le président. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Avant de m'exprimer au sujet du sous-amendement n° 93, je voudrais simplement rappeler au collègue Maillard que la notion de sionisme est plurielle. Suivant les gens qui l'emploient, selon qu'ils sont israéliens ou non, juifs ou non, le sens peut en être politique, religieux, divers. On doit manier des notions aussi délicates avec beaucoup d'attention, surtout quand on examine un texte aussi complexe. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*) Évitions de créer des soucis là où nous ne maîtrisons pas toutes et tous de la même façon l'ensemble des subtilités qui se dissimulent derrière la définition des termes de sionisme et d'antisionisme,...

M. Sylvain Maillard. Il y a une définition! Elle n'est pas de moi!

Mme Sandra Regol. ...car la définition du sionisme qu'emploie le gouvernement israélien n'est pas celle des manifestants qui défilent par dizaines de millions dans les rues de Tel-Aviv et dans tout le territoire d'Israël pour contester la définition même de ce que doit être ce pays! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*) Bref!

S'agissant du sous-amendement n° 93 de M. Portier, je m'interroge. Je remercie d'abord Mme la rapporteure d'avoir rappelé qu'il n'appartenait pas aux législateurs ni au gouvernement de décider du contenu des formations académiques. Ce n'est pas à nous de le décider, car il y a dans ce pays une liberté de la recherche: nous ne sommes pas encore aux États-Unis de Donald Trump!

Deuxièmement, qu'est-ce qui se cache derrière ce sous-amendement? La défiance envers les chercheurs, envers les enseignants,...

M. Alexandre Portier. Non, la volonté de les protéger!

Mme Sandra Regol. ...envers le concept même de recherche, qui permet de faire avancer la pensée au pays des Lumières? Je trouve scandaleux qu'on préfère conférer à un gouvernement qui a une vision politique des outils que l'on retire aux scientifiques! Si les membres de cette assemblée pouvaient ouvrir un peu plus souvent des livres de recherche, ceux-là mêmes que l'université produit, peut-être y évoquerait-on moins de concepts hasardeux utilisés n'importe comment et peut-être y serait-on moins souvent

plongé dans le flou! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Mme Christine Pirès Beaune applaudit également.*)

(*Les sous-amendements n^{os} 90 et 93, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 53.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	181
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89
Pour l'adoption	102
contre	75

(*L'amendement n^o 53 est adopté.*)

M. le président. Sur l'article 1^{er}, je suis saisi par les groupes Ensemble pour la République, Droite républicaine et Horizons & indépendants d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Caroline Yadan, pour soutenir l'amendement n^o 54.

Mme Caroline Yadan. J'espère que nous avons tous lu, en amont de notre discussion, le très complet rapport de la commission de la culture et de l'éducation du Sénat sur la proposition de loi dont nous débattons. Il met l'accent sur le risque de banalisation des dérives antisémites, en précisant « qu'un climat antisémite à bas bruit » tend à s'enraciner dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sous l'effet d'un discours qui se traduit par la récurrence d'actes anonymes, tels que « des inscriptions dans les espaces communs, et par une certaine institutionnalisation des thématiques antisionistes, portées par des listes élues de représentants étudiants ».

Mon amendement s'inspire de ce que dit le rapport sur ce point-là. En complément de l'article L. 811-3-1 du code de l'éducation, qui dispose que « les élus étudiants aux différentes instances des établissements publics d'enseignement supérieur bénéficient [...] d'actions de formation », je propose que celle consacrée à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine, prévue à l'alinéa 7 de l'article 1^{er}, soit rendue obligatoire. En effet, être élu doit signifier être responsable, siéger et prendre des décisions en connaissance de cause, savoir de quoi on parle et de quoi est faite la haine des Juifs aujourd'hui. C'est pourquoi il me semble impératif de rendre cette formation obligatoire. (« *Très bien!* » sur les bancs du groupe EPR.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Madame la députée, par le biais de cet amendement, vous souhaitez inscrire dans la loi, en l'occurrence dans le code de l'éducation, que la formation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme serait obligatoire pour les étudiants élus dans les instances universitaires. Je partage vos inquiétudes et votre indignation. Je suis consciente de l'existence du climat d'antisémitisme dont vous parlez. Mes engagements comme nos propos à la tribune tout à l'heure témoignent que Pierre Henri et

moi-même n'y sommes nullement indifférents et que nous sommes engagés dans ce travail législatif, dans la droite ligne de nos homologues du Sénat, avec une sincérité et une volonté de bien faire totales.

Toutefois, votre amendement soulève plusieurs interrogations, qui constituent autant de raisons de le trouver insatisfaisant. Selon votre rédaction, l'obligation ne porterait que sur la formation à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Il me semble que cela peut poser problème. Si l'on commençait à tout écrire dans la loi, les membres des instances universitaires, étudiants ou non, pourraient également devoir être formés à des notions aussi essentielles pour le pacte républicain que les valeurs et principes de la République ou que la laïcité, entre autres. De plus, définir les formations obligatoires n'est pas du ressort de la loi.

Par ailleurs – et j'en viens là à une question de principe sur l'exercice d'un mandat électif –, je ne suis pas sûre que d'autres élus aient à suivre obligatoirement une formation. Ni les membres des conseils municipaux ni les députés que nous sommes n'ont eu de formation.

M. Alexandre Portier. Et ça se voit! (*Sourires.*)

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Je vois que ma remarque suscite des sourires. J'en termine donc là, en vous demandant de bien vouloir retirer votre amendement qui, encore une fois, ne me semble pas être du ressort de la loi. À défaut, mon avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le ministère de l'enseignement supérieur est favorable à la formation à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine, notamment des étudiants élus, qui nous semblent composer une cible prioritaire. Dans ce cadre, le ministère, en partenariat avec l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), SOS Racisme et la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), va financer le dispositif de formation CoExist, qui s'ajoutera à ceux déjà conventionnés, dont celui de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). Nous sommes favorables à l'amendement.

M. le président. La parole est à M. David Guiraud.

M. David Guiraud. Il est très bien que cette discussion sur la formation des élus étudiants à la lutte contre l'antisémitisme ait lieu,...

M. Laurent Jacobelli. Vous allez pouvoir en profiter!

M. David Guiraud. ...parce qu'elle permet de parler de l'éléphant au milieu de la pièce. Le jeune homme qui s'est photographié en train de faire un salut nazi devant son université, en novembre 2024, n'appartenait pas à La France insoumise. Dans cette affaire, il est question non d'antisémitisme, mais d'un membre d'une organisation d'extrême droite, l'Action française. Je n'ai entendu personne condamner cet acte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Lorsque, le 6 février, à Strasbourg, des montages photographiques antisémites sont révélés, ce n'est ni La France insoumise ni l'antisémitisme qui sont concernés, mais le syndicat Union nationale interuniversitaire (UNI) (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), et notamment une collaboratrice du Rassemblement national au Parlement

européen. Je n'ai entendu personne condamner ce qu'il s'est passé à ce moment-là. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le 19 février, à Toulouse, d'autres montages photographiques antisémites et la réalisation d'un salut nazi dans l'université ont été révélés. Ils ont eu lieu non pas dans le local de La France insoumise, mais dans celui de l'association d'extrême droite UNI, aux côtés de figures du syndicat (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), dont un certain Victor, affilié au Rassemblement national, parti dans les rangs duquel je n'ai entendu personne condamner ces actes.

Ce silence criant contraste avec votre obsession à faire taire les étudiants mobilisés, dans le cadre d'une controverse politique, pour s'opposer à un génocide en cours à Gaza. (*Mêmes mouvements.*) Il est la preuve que faire taire les voix de la paix vous intéresse plus que lutter contre l'antisémitisme. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues de LFI, personne ici ne veut empêcher les étudiants de France de manifester leur soutien au peuple palestinien. (*M. Arnaud Le Gall s'exclame.*) En revanche, on ne peut pas accepter que des étudiants juifs se fassent qualifier de « sales sionistes » ou qu'à Strasbourg, des Juifs soient agressés et traités de « sales fascistes sionistes » par des jeunes biberonnés à La France insoumise et pétris de ses idéaux comme de ses combats. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et EPR.*)

M. Maxime Laisney. Qu'est-ce que tu dis sur l'UNI ?

M. Jérémie Patrier-Leitus. Quand le documentaire *Fedayin*, qui célèbre l'action de Georges Ibrahim Abdallah (*Mme Anaïs Belouassa-Cherifi s'exclame*), condamné pour complicité de l'assassinat d'un Israélien, est diffusé et applaudi dans les universités françaises avec votre complicité, vous êtes responsables de la montée de l'antisémitisme et de l'antisionisme dans le pays.

M. Ugo Bernalicis. Le juge de l'application des peines est antisémite aussi ?

M. Jérémie Patrier-Leitus. À propos de l'amendement en discussion, nous avons un avis un peu divergent de celui de Mme la rapporteure, car le code de l'éducation prévoit que les élus étudiants au conseil d'administration des universités bénéficient de formations.

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Oui, mais c'est réglementaire !

M. Jérémie Patrier-Leitus. Rendre obligatoire pour eux celle consacrée à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine nous semble essentiel. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes HOR et EPR.*)

M. Arnaud Le Gall. Pas un mot sur les saluts nazis ! Rien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Je ne peux pas laisser dire que le gouvernement reste silencieux face aux actes antisémites dans les universités.

M. Arnaud Le Gall. Qui a réagi ?

M. Philippe Baptiste, ministre. La découverte du jeu de cartes scandaleux que M. Guiraud a mentionné a entraîné un signalement au procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale ainsi que des sanctions disciplinaires. (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Arnaud Le Gall. Ce sont vraiment des tartuffes !

M. Philippe Baptiste, ministre. D'autre part, après que le vice-président d'une université eut rendu hommage sur Facebook à M. Nasrallah au moment de la mort de ce dernier, le recteur a, là aussi, saisi le procureur pour apologie du terrorisme...

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Philippe Baptiste, ministre. ...et la personne en question a démissionné. Le gouvernement et les présidents d'université sont mobilisés par la lutte contre l'antisémitisme. Ne leur faites pas un injuste procès en immobilisme !

(*L'amendement n° 54 est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	187
Nombre de suffrages exprimés	186
Majorité absolue	94
Pour l'adoption	154
contre	32

(*L'article 1^{er}, amendé, est adopté.*)

Après l'article 1^{er}

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul, pour soutenir l'amendement n° 37, portant article additionnel après l'article 1^{er}.

M. Julien Odoul. Les étudiants de confession juive ont peur d'aller à l'université. Ils ont peur d'être stigmatisés, brutalisés et insultés,...

M. Louis Boyard. Par vos amis du GUD !

M. Julien Odoul. ...particulièrement depuis le 7 octobre 2023, date depuis laquelle la haine s'exprime presque librement. Et le terme « sioniste », dont notre collègue Regol a fait une analyse un peu fumeuse,...

Mme Sandra Regol. Pardon ?

M. Julien Odoul. ...signifie désormais « juif » dans la bouche des étudiants d'extrême gauche. Dans nombre d'universités, à Sciences Po Paris, devenu Sciences Po Hamas, à Dauphine, à Lyon II, ce terme est jeté à la face de tous nos compatriotes de confession juive.

M. Hadrien Clouet. Il a dû plutôt faire Lyon III, lui !

M. Julien Odoul. Pour répondre à cette violence, l'amendement que je propose vise à réaffirmer le principe fondamental selon lequel on ne débat pas librement lorsqu'on est menacé pour ce que l'on est. On a beaucoup entendu parler de la paix dans les universités françaises, où on aimerait qu'elle règne.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Demandez au GUD !

M. Julien Odoul. Le droit d'étudier en paix, sans avoir à dissimuler ses convictions ou ses origines, doit être inscrit sans ambiguïté dans la loi. Il y va de la protection des étudiants juifs et de la dignité de l'université française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Je comprends votre objectif – la poursuite sereine des études – mais je vous renvoie à la circulaire diffusée par le ministre Patrick Hetzel lorsqu'il était chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette circulaire, longue et détaillée, rappelait aux présidents d'université leurs prérogatives en matière de maintien de l'ordre et les encourageait à les exercer pleinement afin de préserver la sécurité et la sérénité de l'enseignement et de l'apprentissage, afin que les établissements demeurent un lieu de liberté. Je considère donc que votre amendement est satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Monsieur Odoul, puisque vous parlez de la peur que les étudiants peuvent ressentir en allant à l'université, je vais vous raconter une histoire que m'a confiée une étudiante. Alors qu'elle entrait dans l'amphithéâtre, un étudiant s'est levé pour lui dire : « Si vous voulez entrer, retirez votre voile islamique ; gardez-le chez vous et sortez d'ici ! » En réalité, ce n'était pas une étudiante, mais une accompagnatrice scolaire ; ce n'était pas dans un amphithéâtre, mais au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ; et ce n'était pas un étudiant, mais M. Odoul (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – De nombreux députés du groupe RN applaudissent également*) qui avait pointé du doigt une femme qui avait pris de son temps pour initier les enfants au fonctionnement de la démocratie.

Il y a une forme d'hypocrisie au Rassemblement national qui a découvert la lutte contre l'antisémitisme le 7 octobre 2023, quand il a compris qu'elle lui permettait de raconter une histoire fautive, dans laquelle les musulmans seraient tous antisémites. Collègues de la majorité, regardez avec qui vous baladez depuis des mois, avec qui vous balayez d'un revers de la main et conspuez les voix de la paix ! (*Mmes Béatrice Bellamy et Marie-Agnès Poussier-Winsback s'exclament.*) L'histoire retiendra que vous étiez du côté des islamophobes et des antisémites. (*M. Aurélien Saintoul applaudit.*)

Monsieur Odoul, si vous vous souciez de l'environnement respectueux de la dignité des étudiantes et des étudiants, commencez par vous pencher sur votre propre comportement à l'égard de nos compatriotes musulmans ! Charité bien ordonnée commence par soi-même. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky.

Mme Léa Balage El Mariky. Depuis le début de l'examen des amendements, les propos tenus par certains orateurs, d'un côté comme de l'autre de l'hémicycle, contribuent à faire monter l'antisémitisme. Vous faites votre show, alors

qu'attribuer aux personnes juives de France telle ou telle caractéristique revient à les essentialiser. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

On a évoqué le renouvellement de l'antisémitisme et ses nouvelles figures.

Un député du groupe RN. De gauche !

Mme Léa Balage El Mariky. Vous voyez, vous recommencez ! Vous faites votre cinéma (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS*), vous vous livrez à la basse politique, à la politiciaille (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), sur le dos de personnes qui, quelle que soit leur confession, ont peur de sortir avec des signes religieux alors qu'elles veulent exercer leur culte librement et en sécurité. L'antisémitisme a une longue et terrible histoire qui fait des Juifs de France des personnes à double allégeance, des complotistes. Parce que vous ne vous formez pas, parce que vous ne connaissez pas votre propre histoire, c'est vous qui faites monter l'antisémitisme en France, y compris par les propos que vous tenez ici. Cela me répugne ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Julien Guibert, pour un rappel au règlement.

M. Julien Guibert. Notre collègue Julien Odoul a fait l'objet d'une mise en cause personnelle, visée à l'article 70, alinéa 3, du règlement, et je souhaite répondre aux propos mensongers de M. Boyard.

Le récit que vous offrez, relayé par une certaine presse, est complètement faux (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) : ...

Mme Sandra Regol et Mme Dominique Voynet. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Julien Guibert. ...j'étais présent lors de cette séance au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ...

M. Damien Girard. On n'est pas au conseil régional !

M. Julien Guibert. ...où je suis vice-président du groupe, et je tiens à souligner que jamais Julien Odoul ne s'est adressé directement à cette femme, ni ne l'a montrée du doigt. Il a simplement pris la parole pour faire un rappel à la laïcité. (*Exclamations continues sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Julien Guibert. Le voile islamique n'a pas sa place dans le lieu public qu'est le conseil régional. Sur une vidéo qui a beaucoup tourné, on voit d'ailleurs la présidente du conseil régional dire à son directeur général des services qu'on aurait pu faire attention à l'entrée. Ensuite, l'affaire a été instrumentalisée.

Mme Mathilde Panot. Ce n'est pas un rappel au règlement. Cela suffit !

M. Julien Guibert. Je rappelle les faits, monsieur Boyard. Ne déformez pas la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Après l'article 1^{er}
(suite)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Je rejoins Mme Léa Balage El Mariky pour regretter qu'en 2025 il soit nécessaire de discuter d'une proposition de loi sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur. On devrait tous considérer que c'est un échec collectif, qui plus est dans ce climat. Encore une fois, le Sénat a adopté la proposition de loi à l'unanimité.

Mme Stéphanie Rist. Bien sûr!

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. En effet, on ne débat pas de l'antisémitisme, on le combat, partout où il existe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*) On ne trie pas les faits qui s'y rapportent.

Pour revenir au sujet, il ne faut pas accuser notre université : chaque fois qu'ils notent des faits d'antisémitisme, quels qu'en soient les auteurs, les présidents d'université font systématiquement des signalements (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) – et c'est de la même façon que le gouvernement dénonce ces mêmes faits. Mesdames et messieurs du groupe La France insoumise, quand 92 % des Français juifs disent, dans une enquête publique, que, selon eux, La France insoumise est responsable de la montée de l'antisémitisme, vous devez vous interroger sur ce que vous provoquez et sur la peur que vous faites monter, dans le pays, vis-à-vis de nos compatriotes juifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR et UDR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*L'amendement n° 37 n'est pas adopté.*)

Article 2

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi.

M. Julien Limongi. L'article 2 traite des missions « égalité et diversité », et de la sensibilisation à ces thèmes – il y a, à l'évidence, beaucoup à faire. Car, oui, dans nos universités, trop d'étudiants sont « matrixés » par une extrême gauche sectaire qui a remplacé l'esprit critique par l'idéologie et le dialogue par la censure, diffusant la haine des Juifs, d'abord, mais aussi de tous ceux qui refusent de se plier à leur doxa. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) La pensée unique, le rejet de la France, le mépris de la nation, la haine des autres et la stigmatisation systématique de ceux qui pensent autrement empoisonnent nos universités. Souffrez, chers collègues de l'extrême gauche, que des étudiants ne pensent pas comme vous, qu'ils aiment leur pays, qu'ils croient encore que l'université est un lieu de savoir et de débat, et non d'endoctrinement!

M. Louis Boyard. Vous êtes des fascistes! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Limongi. Non, nous ne croyons pas que votre délire woke ou vos relents à peine voilés d'antisémitisme soient le seul horizon. Nous croyons à la liberté, à la République, à la confrontation des idées. J'adresse un message à tous les étudiants qui refusent le sectarisme et l'islamogauchisme : nous, députés du Rassemblement national, sommes à vos côtés. Vous ne serez jamais seuls, soyez-en sûrs! Chers collègues, rendons hommage aux étudiants et à tous les jeunes Français patriotes qui, malgré les menaces, défendent les valeurs françaises dans les syndi-

cats, les associations patriotiques et au Rassemblement national de la jeunesse. Ce sont des braves, l'honneur de la jeunesse française. L'université française doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un lieu d'émancipation par le savoir plutôt qu'un champ de ruines idéologique. Nous y veillerons inlassablement car défendre l'université, c'est défendre la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Sophie Taillé-Pollian. L'université n'est pas un champ de ruines idéologique. N'importe quoi!

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Mme Mathilde Panot. Madame Bergé, vous êtes ministre de la République, et en tant que telle, lorsque vous répétez à tout va que l'antisémitisme serait répandu dans ce pays par la France insoumise (« *Elle a raison!* » sur les bancs du groupe RN), vous tordez entièrement les faits et faites honte à la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Théo Bernhardt. C'est vous qui faites honte!

Mme Mathilde Panot. Les faits ont été exposés par la Commission nationale consultative des droits de l'homme : si l'antisémitisme traverse toute la société, il est majoritaire à droite et ultramajoritaire à l'extrême droite. (*Mêmes mouvements.*) Nous ne vous avons jamais entendue condamner les saluts nazis à l'UNI dont M. Retailleau est pourtant très proche,...

M. Pierre Henriot, rapporteur. On vient d'en parler!

Mme Mathilde Panot. ...ni le jeu de cartes antisémite fabriqué par la même organisation à Strasbourg. C'est pire que de tordre les faits : vous instrumentalisez l'antisémitisme pour faire taire les voix en faveur de la paix qui dénoncent le génocide en Palestine.

M. Julien Odoul. N'importe quoi!

M. Laurent Jacobelli. Ce n'est pas un génocide!

Mme Mathilde Panot. Nous vous accusons de faire monter l'extrême droite dans notre pays, mais aussi de faire monter l'antisémitisme (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) en associant les personnes juives à la politique d'extrême droite génocidaire de Netanyahou. Nous qui sommes des humanistes (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR*), nous qui refusons qu'on trie les gens selon leur couleur de peau, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur genre, nous serons toujours un rempart contre ceux qui veulent faire croire que les Juifs seraient responsables du génocide en cours mené par Netanyahou. C'est cela qui met en danger les Juifs de ce pays! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Les députés du groupe LFI-NFP, d'une part, et ceux des groupes siégeant au centre et à la droite de l'hémicycle, d'autre part, s'interpellent mutuellement.*)

M. Laurent Jacobelli. Quelle tristesse!

M. Hadrien Clouet. Il est où, Boccaletti? Nous n'avons pas obtenu de réponse!

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan. LFI, il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. (*Approbaton sur les bancs du groupe RN.*) Le 24 mars 2013, Jean-Luc Mélenchon qualifie Pierre Moscovici de ministre « qui ne pense pas français, qui

pense finance internationale », renvoyant au poncif antisémite séculaire. (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Aymeric Caron. C'est ce que vous dites qui est antisémite !

Mme Caroline Yadan. LFI soutient Jeremy Corbyn et lui déroule le tapis rouge, alors qu'il est exclu du parti travailliste britannique pour antisémitisme.

M. Arnaud Le Gall. N'importe quoi ! Il s'est expliqué là-dessus.

Mme Caroline Yadan. En juillet 2020, Jean-Luc Mélenchon réactive la thèse du « peuple décide », qui n'avait pas été évoquée depuis les pires manifestations antisémites de la chrétienté. LFI reçoit le terroriste Salah Hamouri, membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). Yaël Braun-Pivet, selon Jean-Luc Mélenchon, « campe à Tel-Aviv pour encourager le massacre ».

M. Aymeric Caron. Où est, ici, l'antisémitisme, c'est n'importe quoi !

Mme Caroline Yadan. C'est une référence aux écrits antisémites de Drumont : « La race juive [...] est une race de nomades et de Bédouins ; quand elle a installé quelque part son campement, elle détruit tout autour d'elle. » Cela fait partie des choses que vous apprendrait la formation sur l'antisémitisme que vous devriez suivre.

M. Aymeric Caron. C'est vous qui êtes antisémite ! Allez vous former vous-même !

Mme Caroline Yadan. David Guiraud, en déplacement à Tunis, affirme que c'est Israël qui, au moment du 7 octobre, est responsable du bébé dans le four. Par qui est-il félicité ? Par Frédéric Chatillon, un des pires « gudards » et nazis que compte la France. Le même David Guiraud utilise, sur les réseaux sociaux, l'image des « dragons célestes » pour parler des Juifs. LFI qualifie le blocage d'une étudiante juive à Sciences Po d'incident dérisoire...

M. Jérémie Patrier-Leitus. Quelle honte !

Mme Caroline Yadan. ...tout comme Jean-Marie Le Pen qualifiait l'holocauste de point de détail de l'histoire. LFI traite Jérôme Guedj de « girouette qui s'agit[e] autour du piquet où le retient la laisse de ses adhésions ».

M. Aymeric Caron. Vous mentez !

M. Laurent Jacobelli. Va manger des insectes, tais-toi !

Mme Caroline Yadan. Après la tentative d'attentat contre la synagogue de La Grande-Motte, Jean-Luc Mélenchon n'emploie jamais le terme « antisémite ».

M. le président. Merci de conclure, madame Yadan !

Mme Caroline Yadan. Quand on qualifie le Hamas, responsable de l'attaque du 7 octobre 2023, de mouvement de résistance (*De nombreux députés du groupe LFI-NFP réclament du président qu'il fasse respecter le temps de parole*), on légitime une organisation dont le but affiché est la destruction du peuple juif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Donc oui, LFI, nous avons raison : tout comme Égalité et réconciliation, mouvement... (*M. le président coupe le micro de l'oratrice dont le temps de parole est écoulé.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard, pour un rappel au règlement.

M. Louis Boyard. Je me fonde sur l'article 70, alinéa 3, et l'article 100 relatif à la bonne tenue des débats.

Monsieur le président, une intervention a duré deux minutes quarante alors que, sauf erreur de ma part, les prises de parole sur les articles sont limitées à deux minutes. (*Exclamations sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

M. Philippe Vigier. C'est le président qui préside !

M. Louis Boyard. Nous devons parler du financement des formations, mais les interventions n'ont pas porté sur le fond du texte. Or le règlement précise que l'orateur ne doit pas s'écarter de la question. (*Rires sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Boyard.

M. Louis Boyard. Monsieur le président, est-il possible de faire respecter cette règle ? (*M. Aurélien Saintoul applaudit.*) Si nous voulons lutter efficacement contre l'antisémitisme, soyons des législateurs et non des agitateurs !

M. Ugo Bernalicis. Il a raison !

M. le président. Tout d'abord, même si je souhaite également que chacun reste concentré sur les sujets des articles et des amendements, je vous invite à observer que, sur tous les bancs, beaucoup de députés s'écarterent de la question.

Ensuite, j'essaie de faire respecter au mieux les temps de parole. Lorsque le propos d'un député n'est pas terminé et que je le laisse déborder un peu, ce n'est pas un drame.

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Croyez-vous que cela nous fasse plaisir d'avoir à dénoncer l'antisémitisme quotidien dont souffre notre pays ? Croyez-vous que cela nous fasse plaisir de dire que l'antisémitisme tague, insulte, intimide...

M. Aymeric Caron. C'est bon, arrêtez. Ça va deux minutes !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. ... violente, viole jusqu'à une enfant de douze ans à Courbevoie, insultée non pas aux cris de sale juive, mais de sale sioniste ?

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Mathilde Panot. C'est votre faute !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Croyez-vous que cela nous fasse plaisir de devoir énumérer les faits et gestes de ceux qui alimentent quotidiennement l'antisémitisme ?

Mme Mathilde Panot. Mais ce n'est pas possible !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. J'assume de vous avoir accusés de cet antisémitisme et je ne suis pas seule à le dire. Les Français juifs le disent, le vivent, le ressentent.

Mme Mathilde Panot. C'est vous les irresponsables !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Madame Panot, après le 7 octobre 2023, il y a eu le 8 octobre et tous les jours qui ont suivi. Et depuis, nous n'assistons pas seulement à une explosion des actes antisémites, mais aussi à un risque

de réenracinement et de mutation profonde de l'antisémitisme en France. Et vous aurez toujours face à vous ceux qui le refusent.

Enfin, vous prétendez que je serais un marchepied pour l'extrême droite...

Mme Mathilde Panot. Oui, vous l'êtes !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. ... mais c'est vous qui êtes son marchepied évident et confortable, parce qu'à force, non de dérapages, mais de stratégies électorales, vous faites le lit de la montée de l'extrême droite. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Mathilde Panot. Allez, allez ! C'est à cause de vous les 140 députés d'extrême droite ! Bravo, brillant !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Nous dénonçons non pas des dérapages mais une stratégie électorale et nous continuerons à la dénoncer.

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Nous demandons une suspension de séance.

M. le président. Elle est accordée, pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures deux, est reprise à vingt-trois heures neuf.*)

M. le président. La séance est reprise. Je vous invite à vous en tenir au fond des discussions sur les amendements et à ne pas répondre aux provocations.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

Mme Mathilde Panot. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 70. Je suis d'accord avec le fait de s'en tenir au fond de la discussion et j'entends qu'il ne faut pas répondre aux provocations. Mais j'aimerais que l'on puisse trouver la personne qui, dans les rangs du groupe Rassemblement national, a dit « cette connasse », à mon propos. Je n'accepte pas d'être insultée dans l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandra Regol applaudit également.*)

Et je ferai un rappel au règlement chaque fois que la ministre Bergé expliquera que nous sommes antisémites, parce que nous n'accepterons jamais qu'elle nous qualifie ainsi. Pour que le débat avance, elle a donc intérêt à cesser de nous qualifier de cette manière ignominieuse et fautive. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Protestations sur les bancs des groupes RN, EPR, DR, Dem, HOR et LIOT.*)

M. Emeric Salmon. On est en démocratie, la ministre dit ce qu'elle veut !

M. le président. Restez calme. Aucun député n'a le droit d'en insulter un autre. Nous regarderons les comptes rendus car je n'ai pas entendu ces propos.

Article 2 **(suite)**

M. le président. La parole est à M. Roger Chudeau, pour soutenir l'amendement n° 10.

M. Roger Chudeau. L'appellation de la mission « égalité et diversité », installée sur proposition du conseil d'administration et du conseil académique, éloigne le texte de la lutte contre l'antisémitisme.

Si la référence à l'égalité, deuxième terme de la devise de la République, ne saurait être contestée en raison de sa forte portée symbolique, l'ajout du concept de diversité nous semble contestable car il brouille la clarté et la force du message de cette proposition de loi.

Le concept de diversité introduit en effet un parfum de communautarisme dans un texte qui entend pourtant lutter avec vigueur contre toute assignation communautaire ou ethnique. La République ne connaît pas de diversité : tous ses enfants sont également des citoyens, quelles que soient leur origine, leur couleur de peau et leur religion.

M. Hadrien Clouet. Même les binationaux ?

M. Roger Chudeau. Ce concept aux relents wokistes n'a pas sa place dans une loi visant à lutter contre l'antisémitisme.

C'est pourquoi, s'il faut ajouter à « égalité » un autre mot, osons « fraternité », qui correspond à la philosophie de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Emeric Salmon. Bravo !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. L'appellation de cette mission a été introduite dans leur proposition de loi par les sénateurs, à la volonté desquels nous restons fidèles. Par ailleurs, cette appellation, « égalité et diversité », existe depuis longtemps dans le paysage universitaire. Nous avons déjà eu cette discussion en commission des affaires culturelles lorsque vous avez déposé cet amendement, qui avait été retoqué. J'y suis à nouveau défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. La notion de diversité est reconnue, définie et présente depuis longtemps dans les instruments européens et les politiques nationales. Sa mise en avant ne présente donc aucune difficulté. La substitution proposée tend en revanche à opposer fraternité et diversité. Je crois qu'il faut sortir de ces postures pour se concentrer sur l'essentiel du texte : la lutte contre l'antisémitisme. Nous sommes donc défavorables à votre amendement.

M. le président. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Parmi les premiers programmes supprimés par l'administration Trump, figurent ceux sur la diversité.

M. Julien Odoul. Vous êtes obsédée par Trump !

Mme Sandra Regol. Oui, je suis un peu obsédée par Trump comme le sont des millions de gens, en particulier des femmes, qui, à travers le monde, se retrouvent dans une grande précarité du fait de ses suppressions de programmes, y compris en France.

Mme Claire Marais-Beuil. Quel est le rapport avec l'amendement ?

Mme Sandra Regol. Nous sommes au cœur même du sujet. Vous voulez supprimer le mot diversité pour le remplacer par fraternité. C'est un très beau mot, fraternité, et l'un des fondements de notre République. Mais parfois, certaines personnes, en touchant de l'or, en font du plomb.

M. Emeric Salmon. Ben oui !

M. Frédéric Weber. C'est Fidel Castro, ça !

Mme Sandra Regol. C'est ce que vous faites en voulant retirer le mot diversité.

La diversité, comme le rappelait M. le ministre, est au cœur de la devise de l'Europe : « Unie dans la diversité. »

M. Julien Odoul. C'est médiocre !

Mme Sandra Regol. Pourquoi ? Parce que pour lutter contre les intégrismes, les totalitarismes, et même contre les communautarismes, la diversité est la clé.

M. Julien Odoul. C'est périmé ! Miteux !

Mme Sandra Regol. Voilà pourquoi le législateur a voulu ajouter ce mot qui est précieux et nous fait progresser. Mais peut-être que votre opposition traduit votre refus de la diversité, votre refus que l'on sorte des haines qui opposent les personnes en fonction de leurs religions ou de leurs origines, votre refus que nous « fassions France » à nouveau. C'est pour ces raisons que vous rejetez ce mot.

De l'antisémitisme, du racisme, de la haine de l'autre, il y en a partout dans la société française. Il faut l'accepter. Il y en a aussi malheureusement sur les bancs de cette assemblée.

M. Laurent Jacobelli. Pas loin de vous !

M. Julien Odoul. Surtout à gauche !

Mme Sandra Regol. Ce texte vise à lutter contre l'antisémitisme, contre toutes les formes de racisme, contre toutes les formes de haine. C'est pour ça qu'il pourrait donner des outils aux futures générations.

M. Julien Odoul. Il est où Jérôme Guedj ?

Mme Sandra Regol. N'oubliez jamais que le 1^{er} mai, le collectif juif Nous vivrons, que l'on peut taxer de tout, sauf d'être gauchiste ou proche de LFI, est intervenu dans votre meeting pour dire que vous n'êtes pas le bouclier des Juifs et rejeter votre instrumentalisation des Juifs de France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, PS et GDR.*)

M. Laurent Jacobelli. La pauvre, il faut la comprendre : elle défend LFI, la main qui la nourrit !

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Mme Sandra Regol, pour un rappel au règlement.

Mme Sandra Regol. Il se fonde sur l'article 70. Notre collègue Mathilde Panot vient de dénoncer le fait de s'être fait traiter de « connasse » dans l'hémicycle.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Elle est la seule à l'avoir entendu !

Mme Sandra Regol. À l'instant, un député du Rassemblement national que je ne nommerai pas, pour ne pas provoquer un autre rappel au règlement, vient de dire : « Elle ne peut pas mordre LFI, c'est la main qui la nourrit. » Monsieur Jacobelli, vos propos sont indignes !

M. Frédéric Weber. Il a pourtant raison ! Sans eux, vous ne seriez pas à l'Assemblée !

Mme Sandra Regol. Je demande des sanctions, monsieur le président. La première fois, l'insulte était déjà indigne de l'hémicycle. C'est la deuxième fois.

M. Laurent Jacobelli. Mes propos n'avaient rien d'une insulte !

Mme Sandra Regol. Cela ne fera que se répéter pendant toute la soirée, parce qu'ils ne veulent pas que nous luttons contre l'antisémitisme et contre le racisme. Le groupe Rassemblement national va tout faire pour nous empêcher d'avancer – il reste bien fidèle à ses origines. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Dominique Voynet. C'est du grand-guignol !

M. le président. J'ai bien pris note de votre demande. Si je commence à sanctionner les propos tenus dans cette séance, tout le monde le sera. Ce serait trop compliqué.

M. Julien Odoul. La vérité fait mal !

M. Jean-Paul Lecoq. et **Mme Sandra Regol.** Non, pas tout le monde !

M. le président. Je ne sanctionnerai donc pas ce propos.

M. Julien Odoul. En même temps, quand on fait des mamours avec Médine !

Mme Sandra Regol. Mais monsieur le président, ça continue !

Plusieurs députés RN. Il a arrêté !

M. le président. La parole est à Mme Prisca Thevenot, pour un rappel au règlement.

Mme Prisca Thevenot. Les rires du côté du RN et les hurlements du côté de LFI me désolent car cela fait déjà plusieurs heures que nous examinons ce texte et que nous en sommes à peine au début de l'article 2. Il y a eu des mots très forts et des attaques virulentes, mais ne perdons pas de vue l'objectif.

M. François Cormier-Bouligeon. Elle a raison !

Mme Prisca Thevenot. Ce ne sont pas les gens présents dans l'hémicycle qui nous regardent, mais ceux qui sont dehors, qui subissent des actes antisémites au quotidien et qui les voient augmenter. Notre responsabilité est très grande.

Pouvons-nous, comme nous avons su le faire pour d'autres textes, mettre de côté nos ego mal placés et considérer que nous représentons les Français et qu'ils attendent de nous de la responsabilité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*) Arrêtons, concentrons-nous sur les amendements et avançons. Si vous voulez réellement lutter contre l'antisémitisme, contrôlons nos nerfs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. J'invite tous les députés à cesser les provocations.

M. Jean-Paul Lecoq. Elles ont bon dos les provocations ! Nous, nous n'en avons pas suscité !

ARTICLE 2

(suite)

M. le président. La parole est à M. François Piquemal.

M. François Piquemal. Je citerai deux propos pour illustrer le confusionnisme de certains collègues dans ce débat : « Le concept de diversité introduit comme un parfum de communautarisme. » Ah bon ? « Ce concept, aux relents wokistes, n'a pas sa place dans une loi visant à lutter contre l'antisémitisme. » Mme Regol a rappelé que le mot « diversité » ne devrait pas poser de problème.

On voit comment le RN instrumentalise ce débat sur la lutte contre l'antisémitisme pour faire passer son idéologie profonde, une idéologie raciste et encore antisémite.

M. Stéphane Rambaud. Si ce n'est pas de la provocation, qu'est-ce que c'est ?

M. François Piquemal. D'ailleurs, ce n'est pas sur nos bancs que siège un député qui a tenu une librairie négationniste,...

M. Emeric Salmon. Vous allez l'avoir votre rappel au règlement !

M. François Piquemal. ...ce n'est pas sur nos bancs que siègent des députés qui ont assisté à l'enterrement de quelqu'un pour qui les chambres à gaz n'étaient qu'un détail de l'histoire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Madame et monsieur les ministres, parlons de mémoire.

Mme Claire Marais-Beuil. Et l'amendement ?

M. François Piquemal. Nous, députés insoumis – en particulier Hadrien Clouet et moi-même, députés de Toulouse, une ville meurtrie par l'attentat antisémite commis par Mohammed Merah, mais qui est aussi une ville qui a été le théâtre de persécutions antisémites dès le Moyen Âge –, avons fait des propositions concrètes au gouvernement : la création d'un musée des résistances juives pour M. Clouet, la création d'une antenne du musée-mémorial du terrorisme pour ma part.

M. Pierre Henriët, rapporteur. Quel est le rapport avec l'amendement ?

Mme Claire Marais-Beuil. Ça n'a rien à voir avec l'amendement !

M. Alexandre Portier. Ça fait cinq minutes qu'on ne parle plus de l'amendement !

M. François Piquemal. J'ai récemment demandé à la ministre des anciens combattants que les descendants de déportés bénéficient de trajets gratuits pour se rendre sur les lieux de recueillement. Le gouvernement n'a répondu à aucune de ces demandes, qu'il n'a jamais soutenues. En ce qui concerne ces trois initiatives, à quoi êtes-vous prêts pour faire avancer la mémoire de la lutte contre l'antisémitisme ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Certes, nous ne sommes plus sur le fond de l'amendement, mais je suis sûr que nous pouvons avoir ces débats si tout le monde respecte les deux minutes de temps de parole et ne répond pas aux provocations.

Je vois qu'il y a une demande de rappel au règlement mais s'il remet une pièce dans la machine, il provoquera un rappel au règlement en réponse. Le sujet du débat est grave et il peut provoquer des tensions ; toutefois, notre assemblée doit pouvoir débattre.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Emeric Salmon, pour un rappel au règlement.

M. Emeric Salmon. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 3, du règlement. M. Piquemal vient de gravement mettre en cause notre collègue Frédéric Boccaletti.

M. Maxime Laisney. C'est vous qui le nommez !

M. Emeric Salmon. Il a expliqué mille fois n'avoir jamais tenu de librairie antisémite.

Mme Ségolène Amiot. C'est pourtant la vérité !

M. Emeric Salmon. Vous vous protégez en prononçant cette accusation diffamatoire dans l'hémicycle. Sortez et faites-le sur un plateau de télévision. Il vous attaquera alors et il gagnera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – M. Éric Michoux applaudit également.*)

M. Maxime Laisney. Qui se sent morveux se mouche !

ARTICLE 2

(suite)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(*L'amendement n° 10 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n°s 20 et 34, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Raphaël Arnault, pour soutenir l'amendement n° 20.

M. Raphaël Arnault. Comme l'a rappelé Louis Boyard, nous craignons que l'examen de cette proposition de loi soit l'occasion d'une instrumentalisation de la notion d'antisémitisme et de tentatives de redéfinition de la lutte contre l'antisémitisme.

Le code pénal...

M. Julien Odoul. Que tu connais bien !

M. Raphaël Arnault. ...permet déjà de lutter efficacement à la fois contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme, sans hiérarchie et sans instrumentalisation possible. Nous proposons que le texte s'appuie sur une définition qui prenne en considération les discriminations, les violences et la haine commises à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, afin de défendre comme il se doit les Juifs victimes de discriminations, y compris racistes, et les personnes victimes de discriminations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jérémie Patrier-Leitus. En supprimant le mot « antisémitisme » ?

M. le président. La parole est à M. Steevy Gustave, pour soutenir l'amendement n° 34.

M. Steevy Gustave. La création d'une mission « égalité et diversité » donne un nouveau souffle à la lutte contre le racisme et les discriminations dans les universités. Cependant, il nous semble nécessaire que le message porté soit en accord avec la définition globale et universelle du racisme, telle que retenue par le droit français : une lutte sans forme de hiérarchisation des discriminations.

Le racisme est un phénomène qu'il convient d'aborder dans son essence. La manière dont on le nomme constitue un enjeu majeur car le nommer, c'est le faire exister. C'est pourquoi cet amendement de réécriture vise à recentrer le texte sur son objectif fondamental : la lutte contre toutes les formes de racisme, sans distinction ni fragmentation.

J'ai honte...

M. Julien Odoul. On a honte de votre amendement !

M. Steevy Gustave. ...et j'espère que nous réussirons à nous calmer. Arrêtez de bordéliser systématiquement le débat. Il y a des choses plus importantes, comme la lutte contre l'antisémitisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Jérôme Buisson. C'est vous qui bordélisez !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Je ne suis pas favorable à l'amendement n° 20 qui vise à réécrire entièrement l'article 2 et dont l'objectif manifeste est d'invisibiliser l'antisémitisme, en gommant le terme, et de tourner le dos à l'objectif même de cette proposition de loi, telle qu'elle a été adoptée par le Sénat et telle que nous entendons bien l'adopter.

Je suis aussi défavorable à l'amendement n° 34. Nous en avons déjà discuté, mais l'insertion du terme « islamophobie », comme cela a été souligné par le rapporteur Pierre Henriet, ne nous paraît pas souhaitable. Ce terme peut charrier des aspects sémantiques inconvenants et injustifiés dans ce texte.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement sur ces amendements ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Des amendements identiques avaient été déposés sur l'article 1^{er}. Pour les mêmes raisons, nous y serons défavorables car pour combattre l'antisémitisme et le racisme, encore faut-il les nommer. Or l'adoption de l'amendement n° 20 conduirait à effacer « antisémitisme » et « racisme » du texte, alors qu'ils sont l'objet même de cette proposition de loi.

En ce qui concerne l'amendement n° 34, il y a dans notre pays une liberté absolue de critiquer, moquer et blasphémer les religions, quelles qu'elles soient. On parle de haine antimusulmans parce qu'on ne hiérarchise pas les haines et qu'on lutte contre toutes ses formes, y compris religieuses. Il faut bien caractériser les choses pour bien les combattre.

M. Sylvain Maillard. Très juste !

M. le président. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. M. Gustave disait avoir honte, mais j'ai également honte de votre amendement monsieur Arnault. Depuis tout à l'heure, vous jurez la main sur le cœur que vous êtes un combattant sincère, déterminé et féroce de l'antisémitisme. Mme Panot regrette les accusations d'antisémitisme dont elle est victime, mais que faites-vous ? Vous supprimez « antisémitisme » du texte de loi.

M. Raphaël Arnault. C'est faux ! Il est dans le code pénal !

M. Jérémie Patrier-Leitus. Il n'existe plus !

M. Raphaël Arnault. Arrêtez de dire n'importe quoi !

M. Jérémie Patrier-Leitus. Il n'est pas nommé dans votre amendement. Comment voulez-vous lutter contre si vous n'êtes même pas capables d'inclure le mot ?

M. Raphaël Arnault. Je répète qu'il est dans le code pénal !

M. Jérémie Patrier-Leitus. En 1990, Jean-Claude Gayssot, un communiste, a défendu une loi importante car elle visait à réprimer tous les actes racistes, xénophobes et antisémites. La loi Gayssot mentionnait l'antisémitisme comme une forme particulière de racisme. Et M. Gayssot était communiste.

Mme Frédérique Meunier. Exactement !

M. Jérémie Patrier-Leitus. Deux explications s'offrent à nous, et je serai heureux de savoir laquelle est la bonne. Soit vous ne nommez pas l'antisémitisme, parce que comme Jean-Luc Mélenchon vous considérez qu'il est résiduel. Il y a quelques années, au détour d'une phrase, il disait que « contrairement à ce que dit la propagande de l'officialité, l'antisémitisme reste résiduel en France ». Soit vous ne le nommez pas, parce que vous avez peur de froisser votre électorat.

M. Laurent Jacobelli et M. Julien Odoul. Voilà !

M. Raphaël Arnault. Mais arrêtez de dire n'importe quoi, avec ça !

M. Jérémie Patrier-Leitus. Ce serait alors très grave. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Ugo Bernalicis. Prenez des cours de légistique !

M. le président. La parole est à M. Théo Bernhardt.

M. Raphaël Arnault. Qu'est-ce que vous connaissez de la lutte contre l'antisémitisme, monsieur Patrier-Leitus ?

M. Jérémie Patrier-Leitus. À part un arrière-grand-père mort à Auschwitz, rien !

M. Théo Bernhardt. Monsieur Arnault, je vous interpelle mais je vois que je ne vous intéresse pas.

M. le président. On n'interpelle pas ses collègues.

M. Théo Bernhardt. On pourrait presque croire que vous êtes sincère quand vous prétendez ne pas être antisémite. Mais ce serait oublier vos actes. Avec qui avez-vous manifesté ce soir à Stalingrad ?

M. Pierre Henriet, rapporteur. Ce n'est pas sur l'amendement !

Mme Sophie Taillé-Polian. Ce n'est pas un débat pour ou contre LFI, mais sur la lutte contre l'antisémitisme !

M. le président. Cher collègue, il n'est pas permis d'interpeller un collègue. Vous pouvez vous exprimer sur l'amendement mais votre intervention commence par le rappel de faits qui sont sans lien avec lui. Poursuivez.

M. Théo Bernhardt. Je ne faisais qu'introduire mon propos. Vous venez de voter contre l'article 1^{er} et vous voulez rendre invisibles les actes antisémites en supprimant leur qualification dans la loi – vous souhaitez même que l'antisémitisme ne soit pas cité dans la loi.

On ne s'en étonne pas quand on considère les actions de votre groupuscule : agression d'un député de la nation, agression et insulte, dans le métro, d'une personne de confession juive, forcée de scander : « Vive la Palestine ! ».

Avant de donner des leçons, balayez devant votre porte. Vivement la dissolution de La jeune garde! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

M. Mathieu Lefèvre. Depuis le 7 octobre 2023, le nombre d'actes antisémites a explosé dans notre pays. Lors des assises de la lutte contre l'antisémitisme, des étudiants juifs ont indiqué qu'on refusait de s'asseoir à côté d'eux au motif de leur religion. Les Juifs de France changent leur nom lorsqu'ils commandent un taxi ou se font livrer un repas.

La France insoumise, ce soir, nous propose de lutter contre l'antisémitisme en supprimant la référence à l'antisémitisme. Quoi de plus cohérent, au fond? Quand on pense que l'antisémitisme est résiduel dans notre pays, on ne se donne aucun moyen de lutter contre lui.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Eh oui!

M. Mathieu Lefèvre. Que n'a-t-on entendu de votre part? Toutes ces circonvolutions pour dire que vous n'alliez pas voter ce texte. Tous les prétextes sont bons: le budget des universités serait trop bas, le code pénal, que vous défendez pour la première fois de votre existence, ne mentionnerait pas l'antisémitisme. Ce sont des circonvolutions.

À La France insoumise, vous êtes de tous les mauvais combats. Plus tôt dans l'après-midi, vous avez refusé de voter la proposition de résolution demandant courageusement la libération de Boualem Sansal...

M. Sylvain Maillard. Il a raison! Quelle honte!

M. le président. Merci de ne traiter que l'amendement, monsieur Lefèvre.

M. Mathieu Lefèvre. ...et ce soir vous refusez de lutter contre l'antisémitisme. Vous êtes les ennemis de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR ainsi que sur quelques bancs des groupes RN, DR et HOR.*)

M. le président. La parole est à Mme Sandra Regol.

M. Julien Odoul. L'amie de Médiéne!

Mme Sandra Regol. Pour mettre fin aux invectives auxquelles donne lieu l'amendement n° 20, abordons l'excellent amendement n° 34.

Madame la ministre, je vous ai bien écoutée: vous avez raison quand vous dites qu'il est important de nommer les choses et particulièrement les discriminations. (*Protestations sur quelques bancs du groupe RN.*)

Certes, il faut prendre de la hauteur, mais évitez d'insulter les orateurs – mon propos s'adresse à ceux qui hurlent derrière vous, madame la ministre.

M. Laurent Jacobelli. Personne ne vous a insultée! On peut vous parler sans vous insulter!

Mme Sandra Regol. Nommer les choses, c'est important: nous sommes d'accord sur ce point. L'amendement n° 34, défendu par notre collègue Steevy Gustave, vise précisément à rappeler la nécessité de lutter contre l'antisémitisme et le racisme, mais également contre une forme particulière de racisme, définie depuis le XIX^e siècle par des anthropologues français: l'islamophobie.

M. Julien Odoul. L'islamophobie est légale en France.

Mme Sandra Regol. Aujourd'hui, certaines personnes, certains médias et certains politologues d'extrême droite instrumentalisent cette notion et affirment qu'elle diviserait,

qu'elle aurait été inventée par des mollahs dans les années 1970, alors que depuis le XIX^e siècle, elle est utilisée dans le champ académique.

M. Julien Odoul. On a le droit d'être islamophobe en France!

Mme Sophie Taillé-Polian. Oui, on a bien compris que vous l'étiez!

Mme Sandra Regol. Pour sortir de la désinformation et avancer, pour travailler avec les jeunes et le monde de la recherche, nous gagnerions peut-être à nommer et à élargir à l'islamophobie la lutte contre les discriminations, pour ne pas avoir à refaire le même travail dans quelques mois.

M. Julien Odoul. Et les Frères musulmans? Ce sont vos amis, n'est-ce pas?

Mme Sandra Regol. Aujourd'hui, nos compatriotes musulmans se sentent déjà dans le même état d'insécurité que nos compatriotes juifs.

M. Julien Odoul. N'importe quoi!

M. Laurent Jacobelli. Vous voulez rétablir le délit de blasphème!

Mme Sandra Regol. Or nous ne pouvons pas rester tranquillement sans agir et laisser le pays être divisé par ceux qui voudraient monter les uns contre les autres, en l'occurrence la communauté juive contre la communauté musulmane.

M. Frédéric Weber. C'est vous qui opposez les citoyens!

Mme Sandra Regol. Si j'en crois Mme la rapporteure, si j'en crois M. les ministres, c'est tout l'objet de ce texte. À eux de le confirmer en soutenant cet amendement. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. L'intervention de notre collègue Patrier-Leitus confirme sa distance ou son amateurisme en droit. Alors qu'il invoque la loi Gayssot, défendue par un communiste,...

M. Mathieu Lefèvre. Les communistes avaient des valeurs à l'époque!

M. Hadrien Clouet. ...il confond son titre et le dispositif qu'elle a créé. C'est quand même incroyable!

M. Jérémie Patrier-Leitus. Le titre d'une loi ne s'applique pas!

M. Hadrien Clouet. Veuillez m'écouter trente secondes, vous allez apprendre, ça vous fera du bien. (*Quelques protestations sur les bancs du RN.*)

M. Laurent Jacobelli. C'est insupportable!

M. Hadrien Clouet. La loi du 13 juillet 1990 tend à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe – c'est bien le titre de la loi que je viens de rappeler, nous sommes d'accord sur ce point.

Que dit cette loi? Son article 1^{er} affirme que « toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Louis Boyard. Et voilà!

M. Hadrien Clouet. Nous ne proposons que de reprendre les termes de la loi Gayssot dans votre texte. Lisez-la, apprenez-la, comprenez-la et, une fois pour toutes, soyez sérieux! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marianne Maximi. Bravo!

M. Ugo Bernalicis. Allez, au revoir, merci, bonne soirée, rentrez chez vous!

(*Les amendements n^{os} 20 et 34, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La parole est à M. David Guiraud, pour soutenir l'amendement n^o 3.

M. David Guiraud. Le débat prend une tournure curieuse. J'ai révélé tout à l'heure des preuves concrètes, au moins cinq, de l'antisémitisme à l'université. J'évoquais notamment des saluts nazis et des photomontages antisémites réalisés par des membres d'un syndicat, l'UNI.

Un ministre a reconnu la gravité de ces actes mais je n'ai pas entendu de condamnation politique de l'UNI de la part du gouvernement, du Rassemblement national ou de la majorité.

M. Julien Odoul. Il faut croire que l'antisémitisme rend sourd.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Quel est le rapport avec l'amendement?

M. David Guiraud. Je n'ai pas entendu de condamnation par M. Odoul, qui défendait encore ce syndicat en 2024, au micro d'une personne accusée de corruption de mineurs – on ne se refait pas. Je n'ai pas plus entendu de condamnation par Mme Bergé. J'ai relu ses tweets : aucune condamnation de l'UNI pour ces actes antisémites graves dans les universités.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Quel est le rapport?

M. David Guiraud. Je crois bien que l'antisémitisme dans les universités est le sujet dont nous sommes appelés à débattre. À moins que vous ne considériez que faire un salut nazi dans une université n'est pas grave. Nous, nous considérons qu'un tel acte est grave.

J'ai cherché à comprendre les raisons de ce silence, notamment chez une ministre qui avait appelé au démantèlement d'Amnesty International,...

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Aucun rapport!

M. le président. Revenez à l'amendement je vous prie.

M. David Guiraud. ...et, à ma grande surprise, j'ai découvert que Mme Bergé avait été membre de l'UNI. Madame la ministre, vous avez été membre d'une organisation antisémite, je suis désolé de vous l'apprendre!

M. Raphaël Arnault. Les racistes de la première heure nous donnent des leçons d'antisémitisme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. L'amendement n^o 3 a fait l'objet d'une présentation elliptique. Ma réponse sera donc lapidaire : défavorable.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Excellent!

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

M. Philippe Baptiste, ministre. Il est défavorable également. Cet amendement est contraire au principe d'autonomie des universités, qui sont libres de leur organisation.

M. le président. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Je soutiens cet amendement qui vise à désigner, au sein de chaque université, un vice-président chargé de la lutte contre les discriminations.

Il est essentiel que chaque étudiant se sente en sécurité après avoir franchi les portes d'une université, d'un établissement d'enseignement supérieur et puisse s'adresser à un référent s'il est victime de discriminations, d'antisémitisme, de racisme ou d'islamophobie. C'est le cœur de notre débat et nous nous en sommes bien éloignés.

À mon avis, les 1 570 personnes qui ont été victimes d'actes antisémites et qui nous regardent ce soir ne sentent pas plus protégées.

Mme Caroline Yadan. La faute à qui?

Mme Cyrielle Chatelain. Quand nos débats prendront fin, que diront-elles? Qu'aurons-nous mis en place? Si ce n'est des invectives, de la violence, une instrumentalisation, qu'en retireront-elles? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Voilà ce qui me fait honte, pour reprendre les mots de Steevy Gustave. On sait que 65 % des actes antisémites sont dirigés contre des personnes, mais qu'allons-nous leur dire?

M. Julien Odoul. Vous avez invité Médine!

Mme Cyrielle Chatelain. Qu'allons-nous mettre en place pour que ces personnes soient protégées, aujourd'hui en France? Voilà la question à laquelle nous devons répondre.

La situation est d'autant plus grave que la lutte contre l'antisémitisme, qui doit être constante, fournit l'occasion de jeter en pâture d'autres membres de notre société, qui ne se sentent pas plus protégés.

Sur les bancs de cette assemblée, M. Odoul affirme avoir le droit d'être islamophobe.

M. Julien Odoul. On a encore le droit de penser!

Mme Sophie Taillé-Polian. La discrimination n'est pas légale en droit français!

Mme Cyrielle Chatelain. Non seulement les personnes de confession juive ne se sentiront pas protégées, mais les personnes de confession musulmane se sentiront menacées.

Ce débat est un échec total et j'espère que nous pourrions le reprendre demain dans de bien meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Je ne peux pas laisser M. Guiraud dire ou laisser entendre que notre formation politique n'a pas condamné tel ou tel acte antisémite.

M. Arnaud Le Gall. C'est la réalité!

M. Pierre Cazeneuve. Nous condamnons tous les actes antisémites ou racistes quels qu'ils soient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe ÉPR.*)

Mme Farida Amrani. Ce n'est pas vrai!

M. Pierre Cazeneuve. Évidemment que Mme la ministre, qui est au banc du gouvernement pour défendre ce texte très courageux, a démontré sa constance en la matière.

Mme Karen Erodi. Oh là là!

M. Pierre Cazeneuve. C'est parce que nous condamnons de manière unanime les actes antisémites et ceux qui alimentent l'antisémitisme en France que nous condamnons aussi les propos d'un député de La France insoumise qui fait allusion aux dragons célestes pour parler des Juifs et aviver

encore une fois la haine des Juifs, la haine antisémite. Ce député a un prénom, monsieur Guiraud : il s'appelle David et c'est vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Philippe Gosselin applaudit également.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Julien Odoul, pour un rappel au règlement.

M. Julien Odoul. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 3, de notre règlement. Permettez-moi de rappeler le droit français à notre collègue, qui m'accuse d'être islamophobe et me reproche de dire qu'on a le droit d'être islamophobe en France.

Dans notre République, on a le droit de critiquer les religions. On a le droit d'être christianophobe, on a le droit d'être islamophobe, on a le droit d'être judéophobe, on a le droit de ne pas aimer les religions, on a le droit de les critiquer et on a le droit de les caricaturer.

C'est votre instrumentalisation, le fait que vous placez des cibles dans le dos de ceux que vous taxez d'islamophobes, qui tue, aujourd'hui, dans notre pays.

Mme Sandra Regol. Ça va pas ! Non, c'est l'antisémitisme qui tue, comme l'islamophobie tue. Vous en êtes les principaux instigateurs.

M. Julien Odoul. La rédaction de *Charlie Hebdo* a été décimée car accusée d'islamophobie, Samuel Paty est mort car accusé d'islamophobie. (*Mme Sandra Regol s'exclame vivement.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Julien Odoul. Cessez votre instrumentalisation insupportable, celle à laquelle vous vous êtes déjà livrés après le meurtre effroyable d'Aboubakar Cissé.

Quand on embrasse Salah Hamouri, quand on invite Médine à ses universités d'été, on n'a pas de leçons à donner ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Ce n'est pas un rappel au règlement !

ARTICLE 2 (suite)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 3. (*L'amendement n° 3 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Alexandra Martin, pour soutenir l'amendement n° 4.

Mme Alexandra Martin. Il vise à permettre aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), qui ont pour rôle très important de gérer l'hébergement, la restauration et l'aide sociale des étudiants, de se doter de vice-présidents chargés de la lutte contre les discriminations.

L'université, c'est le lieu de l'universalité et l'universalité, c'est l'autre nom de l'humanisme. Cet humanisme doit donc s'incarner dans l'ensemble des dimensions de la vie étudiante, de la vie universitaire et de la vie intellectuelle.

Au-delà même de la possibilité de désigner un référent, il s'agit de mettre en place des politiques très concrètes de lutte contre les discriminations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. L'amendement tend à permettre la nomination d'un vice-président du Crous chargé de la lutte contre les discriminations et sa participation aux travaux de la mission « égalité et diversité ».

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Comme l'a dit le ministre en réponse à un précédent amendement, il ne semble pas opportun d'entrer dans le détail de l'organisation des missions « égalité et diversité ». Au titre du principe d'autonomie des universités, il revient à ces dernières d'adopter l'organisation qui leur sied.

M. Louis Boyard et M. Emeric Salmon. On parle des Crous, pas des universités !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Prévoir dans la loi l'organisation interne des Crous n'a évidemment pas de sens. Les missions de ces établissements publics à caractère administratif organisés en réseau – piloté par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) – sont fixées par décret. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Le sujet dont nous parlons ce soir est très important.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Ah bon ?

M. Hendrik Davi. J'espère que nous en sommes tous conscients. Le racisme est un poison, comme toutes les discriminations. C'est pourquoi nous tentons, par nos amendements, de toutes les inclure dans le texte : le racisme, le sexisme, l'islamophobie, l'antisémitisme.

Didier Eribon était l'invité ce matin de Radio France, peut-être certains d'entre vous l'ont-ils entendu...

M. Julien Odoul. On n'écoute pas Radio France !

M. Laurent Jacobelli. Il n'était pas sur Europe 1 ? (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Hendrik Davi. Il disait quelque chose de terrible au sujet de l'homophobie : qu'il avait connu l'insulte « sale pédé » avant même de découvrir son homosexualité. Imaginez que des tas de nos concitoyens subissent en permanence des insultes de ce type : « sale Juif », « sale pédé », « espèce de connasse » – insulte sexiste –, « sale musulman »... Ce poison les détruit personnellement et détruit le collectif. Comment une université peut-elle fonctionner dans un climat aussi raciste ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

M. Jérémie Patrier-Leitus. « Sale Juif » ce n'est pas de la discrimination, c'est de la violence !

M. Hendrik Davi. Sur ce sujet grave, on ne peut pas se contenter de mots, il faut des actes ! Or vous avez un problème, les macronistes : vous êtes doués pour les premiers, pas pour les seconds.

Mme Prisca Thevenot. Vous ne parlez pas de l'amendement !

M. Hendrik Davi. Nous vous proposons en l'occurrence quelque chose de très simple : qu'un vice-président dédié à la mission soit nommé au sein des universités, au sein des Crous et du Cnous. Pourquoi est-ce légitime, monsieur le

ministre ? Parce que le logement et la restauration sont des lieux de discriminations. Il est donc normal de demander aux Crous de se soucier de ces questions et d'agir en conséquence.

Par ailleurs, à vous écouter – cela m'étonne beaucoup –, on pourrait penser que les universités sont soudainement devenues autonomes. Vous n'arrêtez pourtant pas de leur demander des comptes, du matin au soir, notamment par le biais des contrats d'objectifs et de moyens (COM). Et vous ne seriez pas capables de leur en demander au sujet des discriminations ? Est-ce bien raisonnable, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Il faut créer ces vice-présidents dédiés.

Enfin, parce que cette proposition de loi est importante, nous devons parvenir à la voter ensemble. Gardons-nous cependant d'y fourrer tout et n'importe quoi !

M. Pierre Cazeneuve. Nous sommes d'accord.

M. Hendrik Davi. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas interdire la libre discussion au sein des universités, comme certains semblent le suggérer. Depuis le Moyen Âge, les universités sont un lieu de débat sur de nombreux sujets, et on doit pouvoir continuer d'y critiquer la politique de la Russie ou d'Israël.

M. le président. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. La réponse de la rapporteure et du gouvernement, qui avancent des raisons institutionnelles pour arguer de l'impossibilité de nommer ces vice-présidents, ne peut pas nous satisfaire. Depuis le début du débat – mené, j'en conviens, de façon fort particulière –, vous mettez en exergue la nécessité absolue de lutter contre l'ensemble des discriminations et préjugés liés à une religion supposée, une race, une couleur – bref à tout ce qui relève du code pénal. Par cet amendement, nous proposons une mesure concrète ; il serait bon que nous trouvions ensemble les voies et moyens de la mettre en œuvre afin que, à l'intérieur des Crous – qui gèrent l'hébergement, la restauration, l'aide sociale spécifique destinée aux étudiants –, il devienne possible de mener des politiques transversales pour lutter contre les discriminations.

(*L'amendement n° 4 n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur les amendements n° 7 et 6, je suis saisi par le groupe Horizons & indépendants de deux demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 7.

M. Louis Boyard. De bonnes âmes et de bonnes intentions se sont exprimées au cours de nos débats. Cependant, si l'on veut lutter efficacement contre les fléaux que sont le racisme, l'antisémitisme, la violence et la haine, il faut s'en donner les moyens. L'article 2, je le rappelle, est gagé sur les tabacs.

M. Julien Odoul. Il faut le gager sur le shit ! (*Rires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Louis Boyard. Le ministre prétend qu'il n'est pas possible de nommer un vice-président étudiant, avec un chargé de mission, 1 équivalent temps plein (ETP) pouvant organiser des campagnes de prévention. Si vous ne mettez pas 1 euro sur la table, toute la grandeur d'âme et les meilleures intentions du monde ne suffiront pas à faire évoluer la situation.

Aussi le présent amendement vise-t-il à rédiger ainsi l'alinéa 9 : « La nation se fixe pour objectif de donner aux universités les moyens humains et financiers nécessaires » à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la violence et la haine. Il oblige M. le ministre à nous dire exactement quel budget il prévoit pour lutter contre ces fléaux. Durant des heures de discours, vous avez donné des leçons ! Tout cela pour refuser, au bout du compte, de financer le dispositif ? Si tel était finalement le cas, vous aurez alors montré votre vrai visage : celui d'un hypocrite et d'un instrumentalisateur ! (*M. Aurélien Saintoual applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. La proposition de loi n'est pas destinée à créer une nouvelle ligne budgétaire pour les missions « égalité et diversité ». Je vous renvoie aux futurs projets de loi de finances pour tout ce qui concerne les financements et les ressources afférentes – je ne doute pas que vous saurez les défendre avec opiniâtreté. Avis défavorable.

M. Pierre Cazeneuve. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Incrire dans la loi des moyens spécifiques pour ces missions va à l'encontre du principe de l'autonomie des universités. Comme les écoles, ces dernières reçoivent aujourd'hui une dotation globale. Il leur revient de choisir à quoi allouer leurs crédits et leurs subventions pour charges de service public (SCSP) afin de remplir leurs missions.

M. Ugo Bernalicis. Ça ne change rien !

M. Philippe Baptiste, ministre. L'autonomie, c'est cela...

M. Hendrik Davi. Quand ça vous arrange !

M. Philippe Baptiste, ministre. Je suis donc défavorable à l'amendement.

M. Ugo Bernalicis. Connaissez-vous le système Sympa ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Le gouvernement a par ailleurs déposé un amendement n° 95 à l'article 2 pour lever le gage financier que vous évoquez, ce qui prouve bien que nous envisageons d'allouer des crédits spécifiques à ces missions.

M. Louis Boyard et Mme Farida Amrani. Combien ?

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. J'aurais pu vous croire, monsieur le ministre, si l'article 3, relatif à la procédure disciplinaire, ne créait pas une section disciplinaire à l'échelle académique, soit en dehors du cadre universitaire, portant ainsi atteinte au principe d'autonomie des universités censées s'organiser elles-mêmes. (*M. Aurélien Saintoual applaudit.*)

M. Ugo Bernalicis. Eh oui !

M. Philippe Baptiste, ministre. Vous n'avez pas lu l'article ! Ce que vous dites est faux, relisez le texte !

M. Louis Boyard. Vous ne manquez pas à l'appel des grands discours et des grandes leçons, ni à celui des arsenaux répressifs menaçant l'autonomie des universités. Vous manquez en revanche à l'appel du financement. Vous n'êtes même pas capables de nous dire combien d'argent vous comptez allouer à cette mission. Vous renvoyez aux débats budgétaires mais, depuis que je suis député, je n'ai pas eu une seule discussion budgétaire ! Je n'ai eu que des 49.3... (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Le dernier en date a entériné 1,5 milliard d'euros de baisse des financements

des universités, si bien que j'ignore de quels moyens elles disposeront pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la violence et la haine. Bref, les discours que vous tenez depuis des heures sont des mensonges!

Mme Karen Erodi. C'est du blabla!

M. Louis Boyard. Dès que l'on entre dans le concret, on voit bien que seule la France insoumise est au rendez-vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Rires sur les bancs des commissions ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RN et EPR.*)

M. Jérémie Patrier-Leitus. Mais bien sûr!

M. le président. La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

M. Mathieu Lefèvre. Monsieur Boyard, il y a un moyen très sûr de lutter contre l'antisémitisme, avec un coût nul pour les finances publiques: qualifier chaque acte antisémite d'antisémite – ce que vous ne faites jamais. Or cela ne coûte absolument rien. Une parole publique implacable et impeccable sur ce sujet vaut tous les euros du monde. Malheureusement, en la matière, on ne peut pas compter sur vous. Lorsque vous considérez que l'antisémitisme est résiduel en France, vous prouvez combien il est nécessaire de former chacun d'entre nous à cette question.

Une autre façon de banaliser l'antisémitisme est aussi de supprimer, comme vous le faites amendement après amendement, toute référence à ce délit, pour en faire une sorte de racisme comme les autres – ce qu'il n'est pas. Cela ne veut pas dire que l'on hiérarchise les haines (« Si! » sur plusieurs sur les bancs du groupe LFI-NFP), seulement qu'on les distingue. Si vous êtes incapables de comprendre cela, c'est que vous ne comprenez pas l'histoire de notre pays. Cela dit, je le répète, la première manière de lutter contre l'antisémitisme est d'émettre une parole implacable contre ce fléau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Jérémie Patrier-Leitus applaudit également.*)

M. Jean-Luc Fugit. Bravo! Il est bon, ce Mathieu!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Baptiste, ministre. Je voudrais rétablir deux faits à la suite des contre-vérités énoncées par M. Boyard. Premièrement, le budget des universités a augmenté cette année de 300 millions d'euros. (*Rires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Certaines d'entre elles étaient en déficit l'an dernier, c'est tout de même un problème!

M. Philippe Baptiste, ministre. Deuxièmement, si vous aviez lu attentivement l'article 3, que nous examinerons demain avec plaisir, vous savez que la commission disciplinaire rectorale académique est saisie par le président de l'université concernée. C'est lui qui décide de saisir une commission externe ou de privilégier une procédure interne; le principe de l'autonomie est donc respecté.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	136
Nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour l'adoption	45
contre	90

(*L'amendement n° 7 n'est pas adopté.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Hadrien Clouet, pour un rappel au règlement. (« Ah! » sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. Hadrien Clouet. Il se fonde sur les articles 70 et 100 relatifs à la tenue des débats. Nous avons examiné ce soir une dizaine d'amendements en un peu plus de deux heures. Ce rythme très lent ne tombe pas du ciel, il est le résultat d'une volonté délibérée de certains collègues de faire traîner la discussion, de créer des polémiques et des incidents à répétition. Cela fait perdre un temps fou. (*Plusieurs députés des groupes RN, EPR et DR s'esclaffent. – Brouhaha.*)

M. Gabriel Attal. C'est une blague?

M. Philippe Gosselin. C'est gonflé!

M. Julien Odoul. Dites à Boyard d'arrêter de parler!

M. Hadrien Clouet. Si vous vous concentriez sur ce que je dis, vous pourriez m'écouter plus de dix secondes, je vous assure!

M. le président. Concentrez-vous sur le rappel au règlement, s'il vous plaît, monsieur Clouet.

M. Hadrien Clouet. Certains d'entre vous, je le vois bien, veulent nous empêcher de rappeler l'existence de libraires négationnistes, mais d'autres députés, notamment du bloc central, veulent surtout éviter la discussion sur le texte suivant sur les déserts médicaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cela explique aussi l'allongement délibéré des débats, alors que des millions de gens sont privés de médecins et d'accès aux soins. Vous... (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. Philippe Gosselin. Intervention assez minable!

Article 2 (suite)

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 6.

M. Louis Boyard. Monsieur le ministre, ce que vous venez de dire au sujet de la section disciplinaire est faux. L'article 3 prévoit bien que cette dernière pourra être saisie par « l'autorité compétente », ses modalités d'application devant être précisées par décret. Il est vrai que tout dépend de quelle rédaction de l'article nous parlons, selon que l'on se réfère à celle du Sénat ou à celle qui a été supprimée en commission et qu'un amendement n° 46 vise à rétablir. En commission, on nous a promis une réécriture de l'article. Nous l'attendons toujours.

Monsieur Lefèvre, je vous remercie, car vos propos confirment quel devrait être le titre du présent texte : proposition de loi au coût nul visant à lutter contre l'antisémitisme.

Quant au présent amendement, monsieur le ministre, il vise à ce que vous vous engagiez personnellement à veiller « à ce que la mission "égalité et diversité" dispose des moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement ». Au-delà des beaux discours, êtes-vous capable de nous dire combien d'argent vous comptez consacrer à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la violence et la haine ? Si vous n'avez pas des moyens aussi grands que vos discours à présenter à la représentation nationale, c'est que vous ne comptez rien changer ; vous faites donc preuve d'une sorte d'hypocrisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Damien Girard applaudit également.*)

M. Ugo Bernalicis. Je pense en effet qu'il s'agit d'hypocrisie, mais c'est un avis personnel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Constance Le Grip, rapporteure. Défavorable car l'amendement contrevient au principe d'autonomie budgétaire décentralisée des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Je rappelle également que la dotation allouée par l'État aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur n'est pas fléchée.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Défavorable, pour les mêmes raisons.

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. J'ai été deux fois rapporteur pour avis sur le programme *Vie étudiante*, lors de l'examen des projets de loi de finances pour 2024 et pour 2025. Chaque fois, nous avons rédigé un rapport après avoir auditionné les étudiants et les présidents d'université. Lors de ces auditions, la question des discriminations, en particulier celles faites aux femmes, était un sujet central. Il nous était systématiquement répondu : des dispositifs existent mais les moyens manquent. Toutes les associations et tous les syndicats partageaient ce constat. Vous ne pouvez donc pas vous retrancher derrière le principe d'autonomie pour évacuer la question des moyens, notamment lorsque vous proposez d'élargir ces dispositifs à la lutte contre l'antisémitisme. En effet, défendre les droits et lutter contre les discriminations coûte de l'argent : il faut recueillir les plaintes, enquêter, installer des commissions d'enquête. Il faut s'en donner les moyens ; vous ne pouvez pas répondre que ce n'est pas votre problème. Ce n'est pas possible !

M. Louis Boyard. Eh oui !

M. le président. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Christophe Bentz. Cela fait deux orateurs pour l'amendement !

M. Pierre Henriot, rapporteur. C'est un acteur !

M. Ugo Bernalicis. L'autonomie, ça va bien cinq minutes : il s'agit d'une autonomie sous contrôle, avec l'octroi de moyens sous conditions.

Avant la loi d'autonomie des universités du 10 août 2007 existait le système San Remo – système analytique de répartition des moyens –, en l'occurrence en fonction des besoins.

Depuis la loi Pécresse, c'est le système Sympa – système de répartition des moyens à la performance et à l'activité – qui s'applique.

M. Philippe Baptiste, ministre. Cela fait dix ans qu'il n'est plus utilisé, tenez-vous au courant !

M. Ugo Bernalicis. Or ce système n'a rien de sympathique : il promeut une autonomie en trompe-l'œil, qui vise à tenir les établissements d'enseignement supérieur en fonction de leur activité, de leurs performances et de leurs résultats. Il ne revient pas du tout à donner de l'argent aux universités en les laissant faire ce qu'elles veulent – ce qui serait sans doute mieux.

Nous vous demandons, dans le cadre de ce contrôle des moyens alloués aux universités, qu'ils soient effectivement conditionnés à une lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme, de violence et de discrimination, mais que vous engagiez une volonté politique en augmentant l'enveloppe en conséquence. Arrêtez de vous réfugier derrière l'autonomie et le système de répartition des moyens : ce dernier vous permet, en tant que ministre, d'intervenir – encore heureux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Gabriel Amard. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	129
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	43
contre	86

(*L'amendement n° 6 n'est pas adopté.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, aujourd'hui, à quatorze heures :

Questions au gouvernement ;

Suite de la discussion de la proposition de loi relative à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine dans l'enseignement supérieur ;

Discussion de la proposition de loi visant à préserver les droits des victimes dont la plainte est classée sans suite ;

Suite de la discussion de la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière ;

Discussion de la proposition de résolution européenne visant à étendre les compétences du Parquet européen aux infractions à l'environnement.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 7 mai 2025, à zéro heure trois.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra